

SELON LES SONDAGES DU PQ
**57% DES QUÉBÉCOIS DISENT
 QUE LÉVESQUE A EU RAISON
 DE NE PAS SIGNER L'ACCORD**

■ Le premier ministre Lévesque avait l'air pensif en pénétrant, hier, dans la salle où devait se dérouler la réunion du caucus de son parti. A cette occasion, M. Lévesque a obtenu un vote de confiance unanime des ministres et députés.

page A 4

téléphoto PC

SPORTS

**BOWLEN VEUT
 ACHETER LES
 ALOUETTES MAIS
 SANS FERRAGAMO**

page 6

25 cents MONTRÉAL, VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1981, 97^e ANNÉE, no 293, 70 PAGES, 4 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

LES DESSOUS DE LA FÊTE NATIONALE

**LESSARD
 REFUSE DE
 DÉVOILER
 LES ÉTATS
 FINANCIERS
 DES COMITÉS**

page A 2



photo J.-Y. Létourneau

Sears
 vous en avez pour votre argent...et plus

MORT D'UN ENFANT DE LA SECTE DE MOÏSE
QUATRIÈME SUSPECT ARRÊTÉ

■ Roch Thériault (à g.), leader d'une secte religieuse établie en Gaspésie, a comparu hier devant le coroner du district de New Carlisle, en compagnie du père et de la mère du petit Sébastien Giguère, dont la mort suspecte fait actuellement l'objet d'une enquête. La Sûreté du Québec a fait savoir qu'un quatrième témoin devait comparaître ce matin.

page A 3

COMME DIT LE POÈTE:
 PARTIR C'EST MOURIR
 UN PEU

OUI MAIS, SI JE
 RESTE, J'VAIS Y
 LAISSER MA PEAU!



CAISSIÈRE ABATTUE

téléphoto PC

page A 2



LA PORNO À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
**L'ENQUÊTE N'A
 RIEN RÉVÉLÉ**

C'est ce qu'a révélé le ministre de la Justice, Marc-André Bédard

page A 4

photothèque LA PRESSE

L'ÉCONOMIE

**GUY
 COULOMBE
 DEVIENT
 PDG
 D'HYDRO**

page C 1

**L'OPEP
 RÉDUIT
 SES
 PRIX**

page C 1

**L'ENTRAÏDE
 VEUT
 FORMER AVEC
 DESJARDINS
 LE «GM DE
 L'ÉPARGNE»**

page C 1



photothèque LA PRESSE

SOMMAIRE

- Annonces classées: B 14, B15, C 10 à C 13
- Arts et spectacles: B 10 à B 13
- Décès, naissances, etc.: C 14
- Économie: C 1 à C 6
- Êtes-vous observateur?: B 14
- FEUILLETON
- «Le canard de bois»: C 11
- Horoscope: B 15
- Jardinage: C 12
- Le monde: C 8
- Météo: A 2
- Mots croisés: C 10
- Mot mystère: C 10
- Quoi faire aujourd'hui: B 7
- Télé-câble: B 12
- Télévision: B 13
- Horaires: B 7
- Tribune libre: A 9
- Vivre aujourd'hui: B 1 à B 6

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 18
 Mots croisés: 18

ÉDITO

**LE PQ ET LES
 EXIGENCES
 DE
 LA DÉMOCRATIE**

PAR VINCENT PRINCE
 page A 8



Les certificats de dépôt garanti du Trust Général:
 un mode d'épargne
supérieur
 où chacun trouve son avantage.

15 1/4%

Intérêts versés annuellement.
 Période de 1 an. Dépôt
 minimum 500\$.
 D'autres certificats à des taux
 différents sont offerts pour des
 périodes allant de 30 jours à 5 ans.
 Taux sujets à confirmation.

Demandez le poste 2000
 Montréal 909, boul. Dorchester ouest 866-9641
 Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3265
 Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux
 dans nos succursales de courtage immobilier.

TRUST GENERAL
 Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
 Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le règlement de la Ville contre le raccolage est invalidé

Le règlement adopté par le conseil municipal de Montréal, le 26 mai 1980, pour enrayer le raccolage manifeste auquel se livraient des dizaines de prostituées dans le périmètre plus ou moins immédiat de l'intersection Saint-Laurent-Ste-Catherine, a été déclaré invalide et ultra vires des pouvoirs de la métropole.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est le juge Gérard J. Ryan, de la Cour supérieure, qui a rendu cette décision qui rend inopérant l'outil que l'administration locale avait voulu donner à ses agents pour sauvegarder la moralité, principalement dans les endroits publics. Le juge Ryan, après avoir analysé les multiples arguments qu'avaient invoqués Mes Michel Ferland et Richard Cyr, les procureurs de Gladys May David et Risa Goldwax, deux jeunes femmes appréhendées «à l'action», en juin dernier, est venu à la conclusion que nos édiles avaient outrepassé les pouvoirs qui leur sont consentis par la charte de la Ville, et qu'ils avaient empiété sur ceux du Parlement fédéral, qui a, selon la constitution, seul compétence pour définir et «créer», à toutes fins utiles, des délits criminels.

Or, dès 1972, Ottawa a décidé que le vagabondage par une fille publique (ou prostituée), ou coureuse de nuit n'était plus un crime. Depuis, cependant, le législateur, a rappelé le magistrat, a fait un crime de la sollicitation pour fins de prostitution, cette loi devant toutefois être interprétée par la cour suprême d'une façon que l'on pourrait qualifier de restrictive. Puisqu'on a décidé que la prostituée, pour être déclarée coupable, devait avoir exercé des pressions indues sur le client racolé.

Le juge Ryan commente alors: «Même si l'autorité municipale n'est pas satisfaite de la rigueur de cette législation telle que définie et appliquée par le plus haut tribunal du pays, je ne vois là aucune justification juridique pour elle de créer une infraction ou un crime d'une conduite que le Parlement a implicitement reconnu comme légale ou légitime, en abrogeant l'ancien article 175.

«En somme, ajoute-t-il, la nature et le caractère véritables du règlement 5464 demeurent la réglementation des prostituées dans l'exercice de leur métier qui n'a pas été défendu ni interdit par l'autorité compétente. Soit le Parlement.»

Les avocats de la Ville, incidemment, ont invoqué certains des arguments qui leur avaient fait emporter le morceau, il y a quelques années, dans le cas de la loi antimaniacs. Soit que ce règlement était nécessaire pour faire face à une situation locale exceptionnelle.

Mais le juge Ryan se dit d'avis que si cet argument pouvait avoir été accepté, à cause de l'agitation sociale qui avait précédemment secoué le Québec, et plus particulièrement Montréal, on ne pouvait dire que la prostitution constitue un problème particulier à notre ville, puisqu'elle existe dans toutes les grandes villes du pays, et même du monde. Dans le cas de la première prévenue (toutes deux sont naturellement acquittées par la même occasion), elle avait été appréhendée une première fois après avoir été observée pendant quelques minutes alors qu'elle abordait les hommes, rue Saint-Laurent, en leur adressant le rituel «Viens-tu?»

Cinq jours plus tard, cependant, on l'avait vue «monter» avec des hommes qu'elle avait facilement «harponnés», cette fois, à l'intersection Clark et Ste-Catherine.

L'autre jeune femme, Risa Goldwax, opérait pour sa part des marches extérieures de l'hôtel Mont-Royal, et elle avait eu la déveine, après avoir raté un client civil, si l'on peut dire, de proposer ses charmes à deux policiers sans uniforme, qui, après avoir convenu de profiter de ce qu'elle leur offrirait, au prix qu'elle exigeait, la mettaient sous arrêt quelques secondes plus tard.

Il va sans dire que l'administration municipale pourra être un peu «décontenancée» par ce jugement, et d'autant plus que peu avant son départ pour Londres, le ministre de la Justice Jean Chrétien conseillait aux dirigeants provinciaux de faire comme la Nouvelle-Écosse, s'ils voulaient «éradiquer» la prostitution chez eux. «Faites comme la Nouvelle-Écosse», leur a-t-il lancé.

Or la dépêche de la Presse Canadienne qui relayait cette nouvelle de la capitale canadienne soulignait que, dans cette province, on venait de remettre en vigueur les règlements municipaux contre la prostitution!!!

A moins que les conseils municipaux de la province de l'Atlantique aient des pouvoirs qu'on nie à Drapeau et à ses aides, il y a vraiment de quoi y perdre son latin. Ou ce qui peut en rester.



Le meurtre de Mme Rachelle Pratte a évidemment causé un vif émoi dans la banque. Un médecin a même dû se rendre sur place pour traiter quelques employés et des clients secoués par un choc nerveux.

L'assassinat de la jeune caissière amènera-t-il la BN a réévaluer la sécurité dans ses établissements?

La mort d'une caissière, Rachelle Pratte, âgée de 28 ans, abattue à bout portant par un bandit armé, hier matin, amènera-t-elle la direction de la Banque nationale du Canada à réévaluer la sécurité non seulement dans cette succursale du 1140 ouest de la rue Sherbrooke, mais aussi dans l'ensemble de ses établissements?

ANDRÉ CÉDILOT

Cette question venait à l'esprit de tout le monde, hier, dans les couloirs de la tour de la société de fiducie Crown Trust, où fournissaient policiers, journalistes, clients ainsi que parents et amis des employés de la Banque nationale où s'est déroulé le hold-up meurtrier. C'était la neuvième fois depuis son ouverture en 1977, et la quatrième fois au cours des huit derniers mois, que des gunmen attaquaient cette institution.

Durant l'année fiscale se terminant le 31 octobre dernier, pas moins de 429 vols à main armée ont été commis dans les 753 succursales de la Banque nationale à travers le pays, dont 625 sont situées au Québec. Les statistiques démontrent que 70 pour cent de ces vols sont commis ici. Il importe aussi de préciser que la Banque nationale possède 42,6 pour cent des succursales des banques à charte établies sur le territoire québécois.

Ce grand nombre de succursales pourrait expliquer, selon le responsable du service de sécurité de la Banque nationale du Canada, M. Claude Lorange, que cette institution bancaire soit si souvent la cible des malfaiteurs. Les récents coups de force au cours desquels des policiers de la CUM et de Longueuil ont été tués avaient aussi eu lieu dans des succursales de cette institution.

Interrogé par LA PRESSE, M. Lorange a reconnu qu'il y a ni vitre pare-balles, ni caméras pour filmer les voleurs à l'oeuvre, ni même de garde à l'intérieur de la succursale du 1140 Sherbrooke ouest. «Sauf ces derniers mois, l'incidence de la violence à cette succursale était considérée comme négligeable. Le vol commis le 15 mai dernier était le premier depuis 1979 et il n'y avait jamais eu d'incident grave à l'intérieur même de l'établissement avant hier», a expliqué le porte-parole de la Banque nationale, ajoutant, en réponse à une question, que «la direction allait maintenant sûrement se pencher sur les problèmes particuliers que peut présenter l'institution».

Selon M. Lorange, les questions de sécurité font l'objet d'études individuelles dans chacune des 753 institutions à travers le Canada. «On tient surtout compte, a-t-il dit, du quartier où l'établissement est situé et de son aire de service.» Il a aussi admis, à la suite de pressantes questions, qu'il était dans les politiques de la Banque nationale de verser des primes pour des actes méritoires ou encore d'offrir des compensations monétaires aux employés qui ont été victimes de hold-up. «Chaque cas est étudié au mérite», a expliqué M. Lorange, qui, comme c'est généralement l'habitude des banquiers, ne paraissait pas intéressé à aborder ces sujets bien précis.

Invité à préciser si les cas d'acte méritoire dont il a fait allusion pouvaient se traduire par exemple, par un employé, à empêcher un vol en actionnant le bouton d'alarme, M. Lorange a simplement déclaré: «Il y a des cas aussi nombreux que divers», ajoutant qu'il n'avait pas à fournir plus de précisions n'ayant pas affaire aux tribunaux, mais aux journaux.

Il n'en reste pas moins, de l'avis de plusieurs personnes interrogées, dont des clients et des parents d'employés de la succursale où s'est déroulé le drame hier matin, que la direction de la Banque nationale ne met pas assez l'accent sur la sécurité. «Je serais curieuse de savoir le nombre de hold-up qui ont été commis depuis les sept ou huit derniers mois, ici même, et la banque n'a rien fait de prévention», a révélé à un reporter de radio M. Robert Berval, dont l'épouse travaille à la succursale de la rue Sherbrooke depuis son ouverture il y a quatre ans. «Tout ce que les dirigeants de la banque ont trouvé à dire aux employés jusqu'à maintenant, à la suite du meurtre de la caissière, c'est calmez vous et prenez une journée off.»

«Malgré tous les vols qui ont été perpétrés à cette succursale, de rencherir M. Berval, dont photocopie d'un message portant sa signature est parvenu en fin de soirée à LA PRESSE, qu'a donc fait la BNC pour pallier à cette menace grandissante? Rien du tout. Contrairement aux années précédentes où elle fournissait une garde de sécurité à l'approche des Fêtes, cette année il n'y en avait pas encore, même s'il en aurait fallu un depuis longtemps déjà...»

Alain Comtois a pour sa part souligné à LA PRESSE que la principale crainte de son amie, employée au même endroit depuis trois ans, venait de ce qu'elle ne peut voir entrer les clients à l'intérieur de l'établissement, la porte principale étant située à l'arrière des caisses, en parallèle à celles-ci.

Il y avait une vingtaine de minutes à peine que cette Banque nationale avait débuté ses activités, hier matin, lorsqu'un individu le visage recouvert d'un bas de nylon a fait irruption, bousculant un

client jusqu'à le faire rouler au sol dans sa trop grande hâte de s'approcher d'un tiroir-caisse. Pointant un revolver sous le nez de Mme Rachelle Pratte, il ordonna alors qu'elle lui remette l'argent.

Littéralement figée par l'apparition du bandit, la caissière, qui avait été embauchée, il y a trois mois, a été froidement tirée d'une balle à la tête. Agée de 28 ans, la jeune femme avait déjà rendu l'âme à son arrivée à l'hôpital Royal Victoria. Elle devenait ainsi le premier employé de banque depuis au moins les dix dernières années à tomber sous les balles de malfaiteurs. Mme Pratte habitait Repentigny et n'avait pas d'enfant.

Le bandit, quant à lui, est reparti les mains vides en compagnie d'un complice qui l'attendait à l'extérieur. Tous deux sont ensuite montés à bord d'une camionnette de couleur verte qui a été retrouvée quelques instants plus tard à l'entrée de la bouche de métro Peel, rue de Maisonneuve. La police de la CUM n'a toutefois pu établir avec certitude s'ils avaient emprunté le métro pour s'échapper.

Plusieurs témoins, dont un homme d'affaires de Toronto qui pénétrait dans l'immeuble où se trouve la banque, ont pu apercevoir les suspects. L'un d'eux, probablement le meurtrier, a même enlevé sa cagoule au moment de sortir de la succursale bancaire, de sorte que la police possède un excellent signalement des deux hommes.

Environ deux heures plus tard, une autre succursale de la Banque nationale, cette fois située au 5635 chemin de la Côte St-Luc, recevait la visite d'un bandit solitaire. Armé d'un revolver, celui-ci a réussi à s'emparer d'une somme d'environ \$1.700. Aucun coup de feu n'a été tiré.

Montréal en appel?

Le président du Comité Exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a refusé de préciser hier soir, lors de l'assemblée du Conseil, si la ville avait l'intention d'en appeler du jugement du juge Gérard J. Ryan de la Cour supérieure qui déclare invalide et inconstitutionnel, le règlement 5464 de la ville de Montréal, lequel interdit de se tenir dans un endroit public aux fins de la prostitution ou d'y aborder une personne à ces fins.

Interrogé à ce sujet par le conseiller du RCM, M. Michael Fainstat, M. Lamarre a déclaré: «Je ne dirai pas s'il faut en appeler de cette décision, mais encore récemment à Toronto, les maires ont demandé à Ottawa d'amender son code criminel en ce qui concerne la prostitution.»

M. Lamarre a ajouté que la ville allait poursuivre ses démarches afin qu'Ottawa amende la loi.

LES FÊTES À MONTRÉAL ET AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Lessard refuse de rendre publics les états financiers des comités

QUEBEC — Même si le vérificateur général du Québec est grandement en faveur du dévoilement public (et immédiat) de ces documents, le ministre responsable de la Fête nationale, M. Lucien Lessard, a catégoriquement refusé hier de rendre publics les états financiers des comités régionaux de Montréal et du Saguenay-Lac Saint-Jean. Ces deux comités accusent chacun un déficit de plus de \$280.000.

MICHEL GIRARD

Son motif: «Le devoir de ma responsabilité, de ma charge, d'expliquer le ministre, l'empêche de dévoiler publiquement ces rapports comptables et ce tant et aussi longtemps que le vérificateur général du Québec n'aura pas terminé son enquête sur l'organisation de la dernière fête nationale dans les régions de Montréal et du Saguenay-Lac Saint-Jean. Cette enquête a été ordonnée par le conseil des ministres du gouvernement Lévesque dans le but de faire la lumière sur de présumées irrégularités administratives et gestion douteuse.

Harcélé par les membres de l'opposition libérale qui assistaient hier à la «comparution» du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devant la Commission des engagements financiers portant sur la fête nationale du 24 juin dernier, le ministre Lessard a ajouté que le dévoilement de ces états financiers risquerait de «jeter du discrédit» sur les personnes impliquées dans les deux comités régionaux en question.

C'est en outre au nom de «l'intégrité de ces personnes» et de la «prudence» que le ministre refuse de rendre publics ces états financiers avant la fin de l'enquête du vérificateur général du Québec, craignant que l'opposition libérale et les journalistes fassent des «interprétations malveillantes» au sujet des données financières transmises dans ces documents.

Le vérificateur général du Québec, M. Rhea Châtelain, a déjà déclaré à LA PRESSE que le dévoilement public de ces états financiers ne pouvait en aucune manière entraver la bonne marche de son enquête sur l'administration de ces deux comités régionaux.

M. Châtelain croit personnellement que les états financiers de n'importe quel organisme subventionné à même les fonds publics devraient être déposés publiquement dès qu'ils sont terminés et ce même si son bureau fait une enquête.

Parmi les arguments qu'avait évoqué à LA PRESSE le porte-parole du ministre Lessard, M. Robert Desserres et le président du comité organisateur de la fête nationale, M. Claude Himbeault, pour justifier leur refus de rendre publics ces états financiers, il y avait celui de ne pas vouloir «nuire au déroulement» de l'enquête du vérificateur général. Autre argument



Lucien Lessard

évoqué par eux: le ministre et M. Himbeault crient qu'ils n'ont pas le mandat de rendre publics ces documents!

D'autre part le député libéral M. Jean-Pierre Paradis a vertement critiqué cette décision du ministre Lessard qui avait pourtant promis de déposer avant la fin du mois d'octobre dernier lesdits rapports comptables devant l'Assemblée nationale. «Même le premier ministre M. René Lévesque nous avait fait

cette promesse», d'ajouter M. Paradis. «De quoi avez-vous peur? Avez-vous des choses à cacher?», a-t-il dit.

Pour leur part, les députés libéraux Jean-Pierre Saint-Onge et Maximilien Pollack se sont butés une fois de plus au refus du ministre Lessard de tenir une enquête publique sur la dernière fête nationale.

Le rappel des sévères critiques formulées publiquement à l'endroit de l'organisation de la fête nationale par diverses personnalités (dont le ministre Bernard Landry, l'ex-président du Parti québécois Montréal-centre Marc Lavallée, l'ex-président du comité de Montréal et membre du conseil d'administration du comité organisateur de la fête nationale, Jean-Michel Lagacée; le vice-président de ce dernier organisme, Raymond Bréard, etc.) n'a pas ébranlé le ministre Lessard. Ces critiques portaient sur le gaspillage de fonds publics et diverses décisions financières douteuses. M. Lessard persiste à croire que dans le nébuleux dossier de la fête nationale il n'y a aucune matière à enquête publique.

Le ministre s'est contenté d'avouer qu'il n'y avait que quelques «erreurs administratives» commises par l'administrateur du comité organisateur de la fête nationale. «On est sûrement pas pour faire une enquête publique là-dessus et ça ne vaut même pas une enquête du vérificateur général du Québec», a-t-il précisé.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -8 Max.: -3
Généralement nuageux et possibilité de quelques flocons.
DEMAIN: Peu de changement.

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-14	-8	Faible neige
Outaouais	-9	-4	Nuageux, neige
Laurentides	-12	-7	
Cantons de l'Est	-9	-4	
Mauricie	-12	-7	
Québec	-7	-2	
Lac-Saint-Jean	-12	-7	
Rimouski	-3	1	Nuageux, neige faible
Gaspésie	-1	4	Nuageux, faible pluie
Bas-Caraïbe	-1	4	
Sept-Îles	-1	4	

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	5	7	
Edmonton	-6	-5	
Regina	-7	-4	
Winnipeg	-13	-8	
Toronto	-7	-2	
Fredericton	0	3	
Halifax	5	6	
Charlottetown	4	5	
Saint-Jean	-1	3	

La Quotidienne

Tirage d'hier
2-5-8

États-Unis		Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	-1	0	Nlle.-Orléans	6	19
Buffalo	-5	-1	Pittsburgh	-6	-1
Chicago	-7	0	San Francisco	8	16
Miami	9	23	Washington	0	6
New York	1	3			

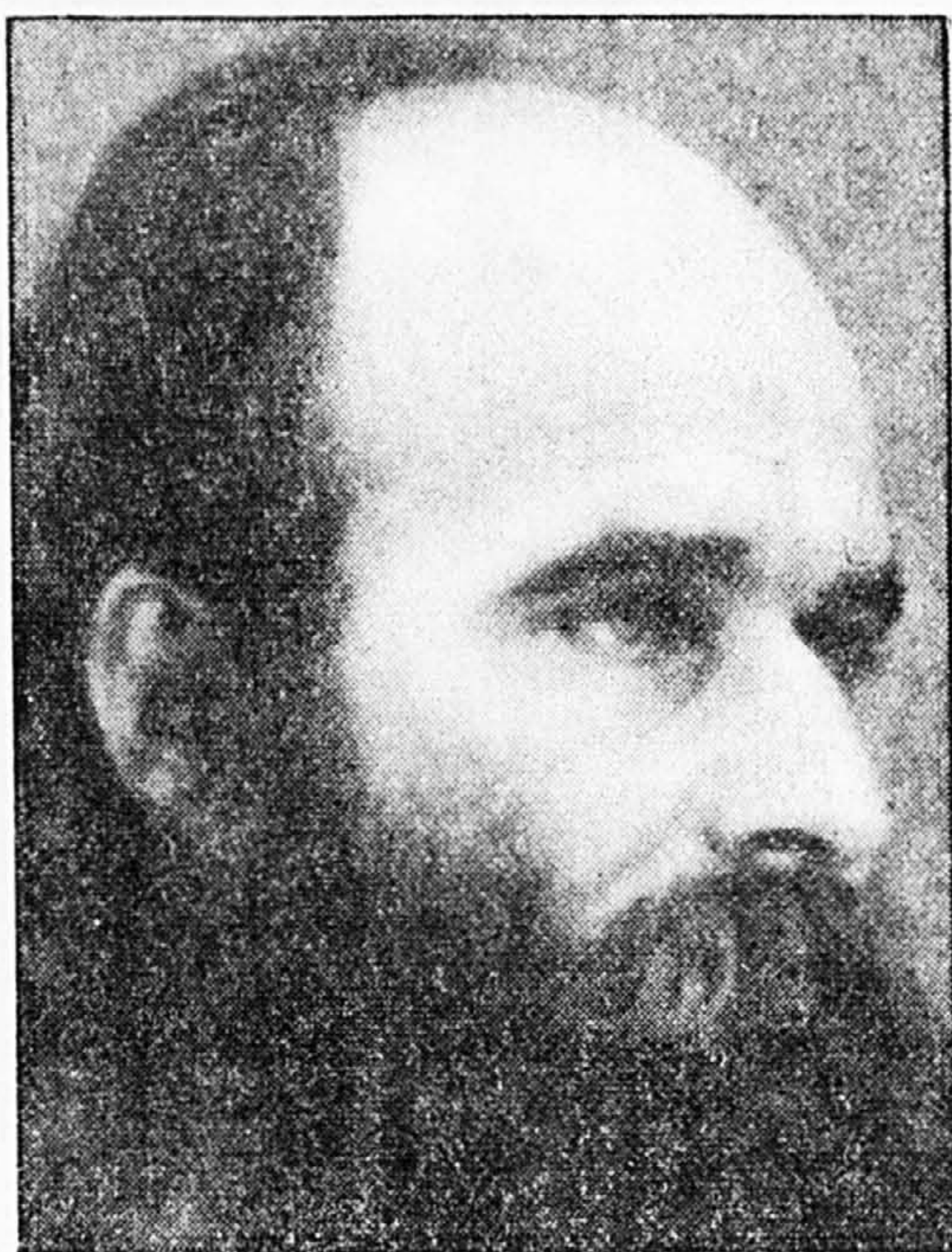
les capitales		Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	3	0	Madrid	10	13
Athènes	12	20	Moscou	-6	-3
Acapulco	19	28	Mexico	-12	-7
Berlin	-4	0	Oslo	-7	-2
Bruxelles	-3	1	Paris	1	4
Buenos Aires	—	—	Rome	12	16
Copenhague	-4	-2	Seoul	0	2
Geneve	-2	6	Stockholm	-8	-2
Hong Kong	11	18	Tokyo	1	7
Le Caire	4	8	Trinidad	18	24
Lisbonne	12	17	Vienne	-3	7
Londres	-4	-1			

L'ENFANT DISPARU DE LA SECTE DE MOÏSE

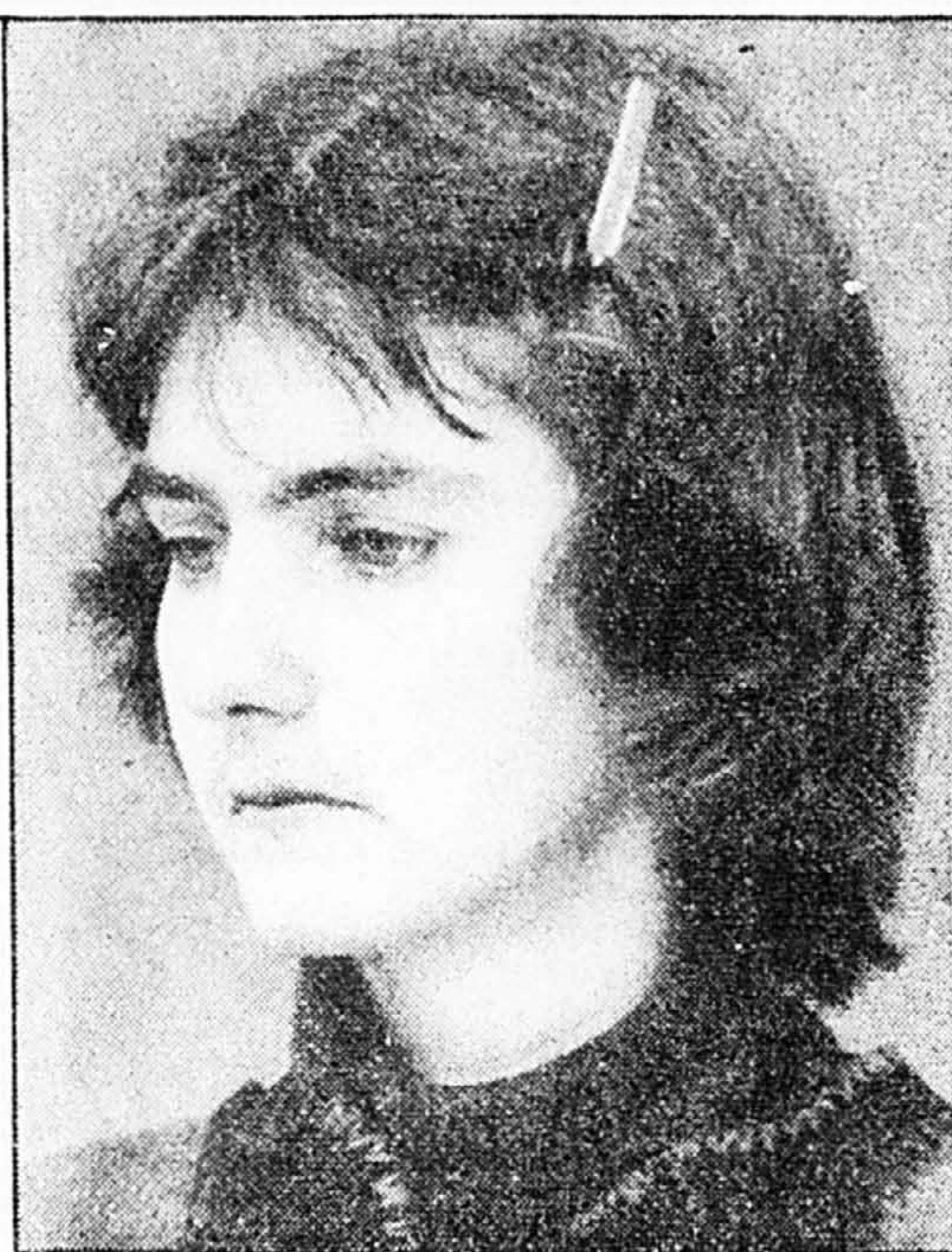
Le «gardien» du jeune Samuel Giguère est intercepté par la SQ dans la région de Québec

«MOÏSE» ET LES PARENTS «RÉBECCA» ET «NATHAN» DEVANT LE CORONER

NEW CARLISLE — La Sûreté du Québec a confirmé hier soir qu'un quatrième et important témoin comparaitra ce matin à New Carlisle devant le coroner du district relativement à la mort violente d'un enfant de trois ans, Samuel Giguère, survenue au début de l'année au sein d'une secte religieuse dirigée par Roch Thériault, alias Moïse, qui séjourne en forêt gaspésienne avec une poignée d'adeptes depuis maintenant plus de deux ans.



Roch Thériault, alias «Moïse», chef de la secte.



Maryse Grenier, alias «Rebecca», la mère. photos Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE



Il y avait foule, hier, à New Carlisle, pour la comparution de Moïse et des parents du jeune Giguère, Jacques, alias Nathan, et Maryse Grenier, alias Rebecca.

ANDRÉ PÉPIN

envoyé spécial de LA PRESSE

Ce témoin, un homme d'une trentaine d'années, a été intercepté hier par la Sûreté du Québec dans la région de la Vieille Capitale pour être immédiatement ramené à New Carlisle, où il doit comparaître devant le coroner et subir des examens médicaux qui détermineront si oui ou non il a subi l'ablation de ses testicules au sein de la secte, quelque temps après le décès du jeune enfant.

Découverte macabre

Les enquêteurs de la SQ ont découvert au cours des dernières heures les ossements du jeune enfant près de la cabane de la secte. Macabre découverte, selon les enquêteurs, puisque les restes de ce jeune bambin laissent entrevoir que la mort résulterait de graves sévices corporels. Ces ossements sont actuellement analysés au centre médico-légal de Montréal. Les experts devront aussi déterminer si le corps de Samuel Giguère a été incinéré après le décès. Il est à souligner que la mort de l'enfant n'a jamais été signalée aux autorités compétentes.

Le témoin qui comparait ce matin devant le coroner Gilles Gaules a été le gardien de l'enfant à la secte durant l'absence de ses parents, Maryse Grenier, 27 ans, alias Rebecca, et Jacques Giguère, 28 ans, alias Nathan.

Comparution

Hier matin, celui qui se dit le prophète du groupe, Roch Thériault, ainsi que la mère et le père de l'enfant ont comparu devant le coroner, qui a ordonné leur détention à New Carlisle pour le temps que durera l'enquête policière. M. Gaules a fixé au 18 décembre prochain l'enquête publique dans cette affaire.

Moïse et le jeune couple étaient menottés et n'ont fait qu'écouter la déclaration du coroner, hier matin. Ils portaient tous de longues tuniques. La mère, Maryse Grenier, montrait qu'elle avait

pleuré. Yeux rougis et tête basse, elle a écouté la déclaration du coroner Gaules, jetant un regard furtif vers une foule de quelque 200 personnes. Quant à son conjoint et à Moïse, ils sont restés totalement impassibles.

Les enfants

Moïse a demandé, hier matin, de sa cellule de la prison provinciale, ce qu'il advenait des enfants de la commune, et les autorités l'ont rassuré en lui disant qu'ils étaient tous en sécurité.

Un responsable de la protection de la jeunesse du district a confirmé à LA PRESSE que cinq des sept enfants de la commune

avaient été placés en foyer nourricier, alors que deux autres étaient sous observation à l'hôpital. Cinq de ces sept enfants appartiendraient à Moïse, selon les déclarations faites jusqu'à maintenant aux policiers par les prévenus dans cette affaire.

Les adeptes

Au moment de l'arrestation de Roch Thériault et du couple Giguère, sept autres adeptes outre les enfants, se trouvaient sur le Mont de l'Éternel, à Saint-Jogues, comté de Bonaventure. Un homme et six femmes y séjournent toujours, et refusent l'accès à la montagne à tout reporter qui ne

tient pas en main une autorisation du chef Roch Thériault, alias Moïse.

L'enquête policière dans cette affaire a débuté il y a plus d'un mois alors que des amis et parents de la secte ont tenté de pénétrer les lieux pour se buter à la force physique des occupants.

L'enquête du coroner Gaules tentera donc de mettre en lumière les activités de la secte que dirige depuis plusieurs mois le dénommé Roch Thériault. L'Institut de médecine légale du ministère de la Justice se livre entre-temps à des analyses des ossements humains retrouvés à quelques pieds de la cabane qu'habite la communauté religieuse.

La CTCUM obtient un meilleur escompte qu'en 1981 sur le carburant



Peu importe laquelle des deux soumissions elle choisira, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) recevra en 1981 un meilleur escompte sur son carburant diesel. Tout en reconnaissant le fait, le président-directeur général Lawrence Hanigan écarte toute possibilité d'annuler la dernière hausse de tarifs décrétée pour le 1er janvier.

Cette heureuse surprise, qui ne se rendra malheureusement pas jusqu'au porte-monnaie des usagers de la CTCUM, provient de l'appel d'offres public lancé par la Commission pour l'approvisionnement en essence diesel pour l'année 1982. Le premier fournisseur (lequel est incidemment le fournisseur actuel, selon le pdg) offre une escompte de volume de 6.5 cents le litre, et le deuxième une escompte de 4.4 cents le litre. En comparaison, cette escompte était de l'ordre de 3.5 cents en 1981. Et quand on consomme 65 millions de litres par année, la différence de trois cents est énorme puisqu'elle représente une économie de \$1.95 million pour la CTCUM.

Mais on est loin de l'augmentation de taxes de \$4.5 millions dont a écopé la CTCUM dans le sillage du dernier mini-budget Parizeau. Et c'est sur cet argument que s'appuie Hanigan pour affirmer qu'il serait impensable et impossible d'annuler l'augmentation du prix de la carte mensuelle, même s'il se dit agréablement surpris par les offres soumises par les deux sociétés pétrolières.

En outre, précise le pdg de la CTCUM, la situation est fort complexe. D'une part, la taxe parizéenne s'applique sur le prix du marché et non pas sur le prix coûtant, de sorte que la Commission doit payer la taxe provinciale de 40 pour cent sur le prix de base et non sur le prix après escompte (le ministre Parizeau ne rate aucune occasion de renflouer ses coffres!).

D'autre part, Hanigan précise que si l'offre du fournisseur actuel peut paraître, à première vue, plus alléchante que celle de son concurrent, le Service de l'approvisionnement devra étudier sérieusement toutes les deux puisque dans le cas du fournisseur actuel, le prix de base est légèrement plus élevé que dans l'offre de son concurrent. Le Service de l'approvisionnement devra donc faire des projections sur un prix moyen pour l'année (trois hausses sont prévues en 1982, soit le 1er janvier, le 1er mars et le 1er novembre) avant d'arrêter sa décision finale.

Pourquoi la carte mensuelle seulement?

Puisque j'avais l'occasion d'avoir Hanigan au bout de la ligne (pas de pêche, mais de téléphone), j'en ai profité pour lui demander pourquoi la hausse de tarifs se limitait à la carte mensuelle.

Monsieur Hanigan explique la situation de la façon suivante. Lors de la hausse d'août dernier, le prix de la carte aurait dû grimper à \$21, pour rester dans les normes de 30 pour cent de réduction préconisées par le gouvernement provincial, mais le pdg n'avait pu le faire pour des raisons qu'il ne veut pas divulguer, du moins pour le moment. La décision de ne hausser que le prix de la carte mensuelle ne contribue donc qu'à rétablir la situation.

La publicité d'Air Canada

Je soulevais plus tôt cette semaine le cas de cette annonce publicitaire d'Air Canada, par laquelle la société de la Couronne offrait des places vers la Floride à \$145. Sur la foi des explications fournies par Air Canada, j'ai écrit le 8 décembre qu'il restait encore des places à ce tarif.

Or, me demande un lecteur, Gaëtan Daoust, comment Air Canada peut-il faire une telle affirmation à ce moment quand un mois plus tôt (le 2 novembre pour être plus précis), Ghislain Tremblay, représentant des relations avec la clientèle chez Air Canada, lui affirmait le contraire? «Je m'empresse de répondre, disait la lettre de Tremblay, à votre lettre du 29 octobre et suis désolé que la publicité parue dans LA PRESSE du 24 octobre a été pour vous un inconvénient. Soyez assurés que le tarif à \$145.00 n'était pas une erreur. — Depuis lors, toutes les places à ce tarif ont été vendues et regrettons que vous n'avez pu en bénéficier.» Puis, suit la démarche que je reprochais au porte-parole d'Air Canada, soit une forme de vente sous pression à des tarifs plus élevés que ceux qu'on annonce: «Nous avons pour la Floride des tarifs avantageux des plus compétitifs et il nous fera plaisir de vous servir bientôt.»

À la lumière de cette lettre de Ghislain Tremblay, je suis plus convaincu que jamais qu'Air Canada a commis une gaffe avec cette forme de publicité, et que la société n'a pas besoin de ces tactiques pour battre ses concurrents.

Les marchands ambulants de la SAQ

Un autre lecteur de cette chronique (cadre dans une entreprise importante) s'est dit offensé d'avoir reçu la visite (sui- vie d'une communication téléphonique) d'un représentant de la Société des alcools du Québec qui l'incitait à offrir des bouteilles de boissons alcoolisées à l'occasion des fêtes.

Le porte-parole de la SAQ, Claude Marier, reconnaît que les gérants de succursales font occasionnellement ce travail. Inutile d'insister sur le fait que cette démarche est aussi curieuse qu'inquiétante, même si ces marchands ambulants ne font pas nécessairement la promotion des produits-maison de la SAQ.

FILLETTE NOYÉE DANS LA PISCINE DES TERRASSES MOUSSEAU

Les locataires imputent la noyade de Farah Lefebvre à l'incurie du proprio

Visiblement en colère contre le propriétaire des Terrasses Mousseau de Longueuil, des locataires sont venus témoigner devant le coroner, hier, pour dire que la mort de Farah Lefebvre, trois ans, trouvée noyée dans une piscine le 18 septembre dernier, aurait pu être évitée si les administrateurs des édifices à logements avaient fait preuve d'une plus grande vigilance. Tous avaient pressenti cet accident.

MARTHA GAGNON

Après avoir entendu ces locataires qui ne mâchaient pas leurs mots, expliquant à tour de rôle qu'à plusieurs reprises ils avaient insisté auprès du propriétaire pour qu'il améliore la sécurité autour de cette piscine inutilisée depuis deux ans, le coroner Maurice Laniel a déclaré: «Dans le cas présent, je ne peux rendre un verdict de négligence criminelle ou de responsabilité criminelle, mais je puis vous assurer que je ferais des recommandations au ministère de la Justice.» Le coroner a expliqué qu'il ne voulait plus que des enfants meurent au fond



«Occupez-vous de vos enfants!» a lancé Mme Zikovski aux locataires.

des piscines. Il a aussi ajouté qu'il n'était pas porté à croire le témoignage de Mme Jaros Lava Zikov-

ski, administratrice des Terrasses Mousseau, qui a affirmé n'avoir jamais reçu de plaintes des locataires concernant cette piscine désaffectée dans laquelle il y avait cinq pieds d'eau dans la partie la plus profonde. Cette eau était verdâtre et sentait mauvais. La piscine était aussi remplie de détritus. Il n'y avait aucune toile protectrice ou autre matériau qui la recouvrait. Même si la clôture qui l'entourait était réglementaire, les témoignages des locataires et de certains inspecteurs du gouvernement et de la municipalité de Longueuil ont démontré que les gonds de la porte d'entrée servaient d'échelle aux enfants qui pouvaient avoir accès à la piscine grâce à ce moyen.

M. Jean-Guy Roy, un plombier, qui habite aux Terrasses Mousseau, a raconté qu'en juillet 80, lui et son fils avaient porté secours à un garçonnet qui était en train de se noyer dans cette piscine située entre les édifices à logements. M. Roy a déclaré qu'après cet accident, il avait semoncé les administrateurs qui, selon lui, n'étaient guère préoccupés par le

problème, et qu'il était allé ensuite rencontrer la police de Longueuil. «Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour régler cette situation.» M. Roy a affirmé qu'il répétait sans cesse à Mme Zikovski qu'il fallait faire quelque chose avant qu'une catastrophe ne survienne.

Quant à l'administratrice des édifices à logements qui sont situés rue Desormeaux, elle a renvoyé la balle aux parents en déclarant: «C'est à eux de surveiller leurs enfants.» Ce à quoi le coroner a répondu: «La Cour suprême a déjà dit que les adultes devaient penser pour les enfants.»

Un inspecteur du ministère du Travail a déclaré qu'il avait fait certaines recommandations pour que l'on se penche sur ce problème des piscines désaffectées, et que l'on oblige les propriétaires à les remplir ou à les recouvrir afin d'assurer la sécurité du public.

M. Sylvain Lefebvre, le père de la victime, un employé de la base militaire de Saint-Hubert, espère que la mort de sa fille ouvrira les yeux de ceux qui font les lois et les règlements. Il est possible que des poursuites civiles soient intentées.

Une famille poursuit le SWAT et la CUM pour \$100,000

Le SWAT montréalais est poursuivi pour près de \$100,000 par une famille de la rue Fabre chez qui les policiers faisaient une intervention qualifiée d'illégale et d'abusives, le 17 juin dernier.

MARIO ROY

L'action logée en Cour supérieure par les sept membres de la famille de Claude Boyer est dirigée à la fois contre la Communauté urbaine de Montréal et l'officier de police Henri Marchessault, et elle revendique la somme exacte de \$95,700; les motifs de cette réclamation vont de l'arrestation illégale à l'atteinte à la réputation, en passant par les dégâts matériels, le vol et les blessures corporelles.

Les requérants affirment n'avoir aucun passé judiciaire; ils demeurent depuis 20 ans à la même adresse, et précisent être connus comme «de bons citoyens et d'honnêtes gens».

Ce qu'ils racontent, c'est que le 17 juin, à cinq heures 30 du matin, trois ou quatre policiers (dont cer-

tains du groupe d'intervention tactique) défonçaient la porte du 5068, rue Fabre, exhibaient des armes à feu et projetaient Claude Boyer sur le sol. Les autres occupants du logis étaient sommés de s'identifier et de s'habiller, l'épouse de M. Boyer et ses deux filles devant le faire sous «les regards intéressés de ces messieurs, gardiens de la moralité et de l'ordre public», précise la requête. Les policiers n'auraient alors ni donné d'explications, ni exhibé de mandats d'amener.

Un des enfants de la famille, Réjean, aurait été injurié et brutalisé, des menottes utilisées notamment à l'égard de sa sœur de 17 ans, Linda, et tout le groupe finalement conduit vers les véhicules de police au vu et su de tout le voisinage «pour le moins stupéfiant», précise-t-on.

À neuf heures du matin, ils étaient relâchés sans avoir été interrogés, mais pour retrouver leur domicile dans un état qu'ils qualifient de «cauchemardesque».

Des pièces de monnaie avaient été volées, l'immeuble brisé, les logis fouillés et saccagés.

LES LIBÉRAUX DEMEURENT INSATISFAITS DES EXPLICATIONS DE BÉDARD

Il n'y a pas eu de films pornos tournés à l'Assemblée nationale

■ QUÉBEC — «L'enquête de la Sûreté du Québec révèle clairement que les allégations de fabrication, de production, de tournage de films pornographiques à l'Assemblée nationale, sont sans aucun fondement.»

GILLES GAUTHIER
(de notre bureau de Québec)

C'est ce qu'a déclaré hier en Chambre le ministre de la Justice et Procureur général, Marc-André Bédard, qui a ajouté qu'en «termes clairs, il n'y a jamais eu de telles scènes et toutes les allégations qui ont été colportées à cet égard sont conséquemment non seulement injustifiées, mais encore, pourrais-je dire, irresponsables et préjudiciables».

Le ministre avait auparavant affirmé que «toutes les allégations de tournages et de productions reposaient dans cette affaire sur les dires de deux individus qui ont d'ailleurs déclaré ne pas avoir été témoins des événements qu'ils prétendaient dénoncer». Il avait également fait savoir que 75 personnes avaient été interrogées par la SQ.

L'enquête policière a par ailleurs révélé qu'il y avait eu en trois occasions, entre août 1978 et septembre 1979, un visionnement par des employés de la télédiffusion des débats, «en cercle très restreint» de cassettes «prétendument érotiques», préenregistrées et apportées de l'extérieur, sur un appareil loué à l'Assemblée nationale par la compagnie Auvinic, qui était à l'époque responsable de la télédiffusion. Une copie d'une des cassettes a été faite.

«Je dois souligner, de dire le

ministre, que le visionnement en privé de films ou de cassettes, fussent-elles même érotiques ou obscènes, ne constitue pas une infraction criminelle aux termes du Code criminel du Canada.»

M. Bédard a également livré les résultats de l'enquête policière sur trois autres volets de cette «affaire», soit la disparition d'équipement de télédiffusion des débats, l'enregistrement de commerciaux privés à l'Assemblée nationale et l'entrave à la justice.

Ce ne sont pas 1.200 cassettes qui sont disparues, mais bien 318, dont 132 pour l'enregistrement de l'image et 186 pour le son.

M. Bédard a fait remarquer que la disparition de moins de 2 p.c. des 23.100 cassettes qui ont été achetées depuis le début constituait en fait un véritable tour de force étant donné que ces cassettes sont envoyées notamment aux postes de radio et télévision qui veulent une copie de l'enregistrement des débats et, d'autre part, qu'aucun système de contrôle efficace n'a été instauré avant août 1980.

L'enquête a sur un autre point mis en lumière le fait que le montage de trois commerciaux a été effectué à l'Assemblée nationale, deux en septembre 1979 et un le 10 août 1980. Cependant, les appareils sur lesquels ces opérations ont été effectuées en 1979 n'appartenaient pas alors à l'Assemblée nationale mais à la compagnie Auvinic, qui fournissait à l'époque, en vertu d'un contrat signé en octobre 1978 l'équipement et le personnel pour la télédiffusion. Ce contrat a pris fin le 6 août 1980 et, alors que l'Assemblée nationale exerçait le 19 août son option d'a-

chat de l'équipement, le troisième montage a été effectué pendant la période de «flottement» entre les deux, soit le 10 du même mois.

Le ministre ajoute qu'il n'existait aucune clause d'exclusivité entre l'Assemblée nationale et l'entreprise quant à la location de l'équipement, qu'aucune cassette de l'Assemblée nationale n'avait été emportée, que la matière première utilisée provenait de l'extérieur et que ces montages, principalement effectués par un employé d'Auvinic, avaient été autorisés par le directeur de la télédiffusion des débats et par le vice-président de la compagnie.

Quatrième point: le 6 novembre dernier, le directeur des médias à l'Assemblée nationale, André Lavoie, signait une directive interdisant aux employés de parler aux enquêteurs sans son autorisation. M. Bédard a dit hier que cette directive provenait d'une demande du directeur du personnel, Mario Trudel, de voir à s'assurer que, malgré les enquêtes, le déroulement normal des travaux soit maintenu. «Il semble donc évident, d'ajouter le ministre, que l'efficacité était le seul but de cette directive et qu'en aucun temps l'intention d'André Lavoie n'était d'entraver le cours de la justice.»

Le député libéral de Portneuf, Michel Pagé, qui avait fait état à l'Assemblée nationale le 12 novembre des rumeurs relatives aux films pornographiques, a déclaré hier en conférence de presse après la réponse de Bédard qu'il «est évident qu'un doute demeure» à ce sujet.

Selon lui, le ministre admet que deux personnes ont prétendu qu'il y a eu tournage de films pornographiques à l'Assemblée nationale et sa déclaration permet de présumer que leur témoignage n'a pu être corroboré.

«L'absence de corroboration, de dire Pagé, ne fait qu'empêcher des accusations criminelles et je m'étonne que le ministre ait pu affirmer que, malgré le témoignage de ces deux personnes, les allégations sont sans aucun fondement. Même non corroborées, les deux personnes ont, semble-t-il, témoigné dans le sens contraire.»

Le député a également soutenu que ses allégations sur les quatre points qui ont fait l'objet de l'enquête policière «sont confirmées en partie ou en tout».

Quant au leader du gouvernement, Claude Charron, il boude toujours les journalistes de la tribune de la presse de l'Assemblée nationale. Son chef de cabinet, Pierre Simard, ne retourne pas quant à lui les appels.



Marc-André Bédard

Photothèque LA PRESSE

Vaillancourt se réjouit

■ QUÉBEC — Le président de l'Assemblée nationale, Claude Vaillancourt, se réjouit de ce que l'enquête de la Sûreté du Québec ait permis de rétablir la réputation du Parlement québécois. Mais il réserve le droit, «si ça ne sort pas bien dans les journaux».

LOUIS FALARDEAU
(de notre bureau de Québec)

de rétablir l'intégrité de l'Assemblée nationale comme institution au moyen d'une déclaration ou d'une conférence de presse.

Il ne s'estime par ailleurs aucunement responsable de la très large diffusion de ce qu'il faut maintenant considérer comme des rumeurs sans fondements, même s'il a effectivement été le premier à les accréditer publiquement.

Dans une entrevue téléphonique avec LA PRESSE, M. Vaillancourt reconnaît qu'avant même l'intervention du whip libéral Michel Pagé à l'Assemblée, il avait accordé une entrevue à ce sujet dans laquelle il disait à peu près qu'il y avait tellement de fumée, qu'il devait bien y avoir un feu, petit ou grand.

Mais il fait valoir qu'il répondait alors aux questions d'un journaliste qui avait appris, il ne sait comment, qu'il avait demandé au procureur général de faire enquête à ce sujet. «La lettre à Bédard, dit-il, je ne l'avais pas écrite de gaieté de cœur mais parce que j'avais de bonnes raisons de croire qu'il s'était passé quelque chose de grave et que je ne disposais pas des moyens de faire l'enquête. J'ai bien fait mon travail et je me sens bien dans ma peau.»

Personnellement, poursuit le président, je n'ai jamais parlé de films pornos mais «d'utilisation à d'autres fins de l'équipement de l'Assemblée nationale». C'est en répondant aux questions du journaliste que j'ai dit que les rumeurs portaient là-dessus.

Celui qui était président de l'Assemblée nationale au moment où les événements en question étaient censés s'être produits, le ministre Clément Richard, était particulièrement heureux des résultats de l'enquête. Il n'a pas caché que toutes les rumeurs qui ont été véhiculées par les médias l'avaient mis dans une position difficile, d'autant plus, a-t-il noté, que son successeur avait bien pris soin de préciser que le tout s'était passé avant son entrée en fonction!

A son tour, le caucus du PQ appuie Lévesque

■ QUÉBEC — Le caucus des députés du Parti québécois s'est engagé, hier, non seulement à faire siennes les «positions fondamentales» de leur chef, mais en plus à le défendre tant auprès des instances du parti qu'aupres de la population en général.

Par un évident souci de manifester clairement leur désir de garder M. Lévesque à la présidence du parti, les députés ont signé une résolution par laquelle ils s'engagent à «redonner un

PIERRE VINCENT
(de notre bureau de Québec)

sens et un contenu à la notion d'association économique avec le reste du Canada» et à «s'assurer que l'accèsion à la souveraineté se fera à la suite d'un vote majoritaire de la population».

Ces deux engagements ne constituent pas une reddition inconditionnelle face au chef, nous prie-t-on de croire, mais «un rétablissement du vrai sens de la volonté de la base».

C'est le whip du PQ, M. Guy Chevrete, qui a fait part de cette décision prise au caucus d'hier après-midi, précisant que tous les députés, à l'exception de six, avaient signé ce texte. Les six signatures manquantes sont celles d'Yves Bérubé («qui a dû quitter le caucus avant que la pétition ne circule, mais qui s'était déjà dit d'accord avec la proposition»), de Claude Morin (en mission officielle en Afrique), de Camille Laurin («qui est en voiture en direction de Québec, en ce moment»), de Pierre Marois, de Pierre DeBellefeuille (ces deux derniers sont retenus chez eux par la maladie) et de Guy Bisailon.

Dans le cas de Guy Bisailon, le seul des six dont on n'est pas absolument certain qu'il aurait endossé cet engagement, Guy Chevrete a candidement avoué qu'il n'avait pas pu le joindre. M. Bisailon était pourtant à son bureau du Parlement, à quelques pas du lieu du caucus, hier; il s'est toutefois refusé à tout commentaire, même s'il n'ignore pas que son silence en fait le seul député à ne pas supplier René Lévesque de rester à son poste.

Plus tôt dans la journée, en

réponse à une question du libéral Michel Gratton à l'Assemblée nationale, M. Lévesque a reconnu que «les difficultés que traverse actuellement la société québécoise» ne sont pas tout à fait étrangères à son goût de tout lâcher. M. Gratton lui avait demandé si ce qui l'amène à songer à démissionner aujourd'hui n'est pas relié à l'affaiblissement sans précédent du Québec au plan constitutionnel, à la situation catastrophique du Québec sur le plan financier, bref, à un constat d'échec lamentable après cinq ans de gouvernement?»

Au cours de sa rencontre avec la presse, M. Chevrete, qui a signalé au passage que «le congrès n'est pas infallible», a confié que «les députés ont compris que M. Lévesque ne plaisait pas quand il parle de démissionner, qu'il est plus que sérieux et qu'il ne badine surtout pas avec ça». D'où cet appui non équivoque au chef.

«Le seul qui s'est un peu fait tirer l'oreille pour signer, a raconté le whip péquiste, c'est Jérôme Proulx, qui avait quelques réticences à rétablir la notion «d'association» compte tenu que les politiciens du Canada sont tous venus, lors du référendum, dire qu'ils ne voulaient pas d'association. Mais, après clarification entre nous, il a accepté de signer.»

Done, tous ceux qui se trouvaient à ce caucus ont signé, y compris Louise Harel, qui était pourtant, le week-end dernier, parmi les congressistes se réjouissant le plus des nouvelles orientations du parti. L'exécutif de sa circonscription (Maisonneuve) faisait, d'ailleurs, parvenir un message à René Lévesque dans lequel on reconnaît qu'il est encore possible de discuter du concept d'association économique entre le Canada et un Québec souverain et dans lequel on se dit «prêt à réexaminer le mode d'accèsion démocratique à l'indépendance du Québec».

Selon des sources proches de M. Lévesque, le chef du PQ devrait faire cesser le suspense, au sujet de sa possible démission, dimanche prochain, après avoir rencontré ses collègues du Conseil exécutif du parti.

SELON JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Les sondages internes du PQ contredisent celui de Gallup

■ QUÉBEC — 57,3% des Québécois francophones estiment que René Lévesque a eu raison de ne pas signer l'entente des dix premiers ministres sur la Constitution, le 5 novembre dernier, à Ottawa.

Telle est l'une des conclusions à laquelle arrivent les sondeurs

PIERRE VINCENT
(de notre bureau de Québec)

du Parti québécois, après avoir interviewé 794 Québécois francophones à la fin du mois de novembre.

Ce résultat en contredit un autre, que publiait LA PRESSE dans son édition d'hier, et qui révélait que 46% des Québécois désapprouvent le point de vue soutenu par René Lévesque, lors des dernières négociations constitutionnelles.

C'est d'ailleurs après la lecture des résultats du sondage de l'Institut canadien d'opinion publique que le gouvernement péquiste, par l'entremise de Jean-Pierre Charbonneau, a décidé de rendre publics les résultats d'un de ses sondages internes.

En sa qualité de membre d'un comité mandaté par le Conseil exécutif pour analyser l'évolution de l'option péquiste dans l'opinion publique, Jean-Pierre Charbonneau fait valoir que les sondages internes du PQ reflètent mieux la réalité que celui de l'I.C.O.P. Parce qu'ils sont faits auprès d'échantillonnages considérables de la population («tousjours entre 800 et 1000 personnes») et parce qu'ils ne confondent pas francophones et anglophones. «L'I.C.O.P. a réalisé son sondage auprès de seulement 290 personnes au Québec et n'a pas tenu compte des francophones et des anglophones», fait observer Charbonneau, qui ajoute:

«Jusqu'à maintenant, nos sondages ne nous ont jamais trompés, ils concordent toujours avec ceux de la très respectée maison Hamilton - Pinard... Ils nous avaient prédit notre défaite référendaire, c'est tout vous dire!»

«Et, depuis septembre 1980, les sept sondages que nous avons effectués, y compris le dernier, nous indiquent clairement que les Québécois francophones ap-

prouvent très majoritairement notre position constitutionnelle. Par exemple, à la question «Êtes-vous d'accord ou pas que le rapatriement de la Constitution se fasse sans le consentement du Québec?», 75% des Québécois francophones répondent «pas d'accord», et cette tendance se maintient ainsi depuis des mois.»

Le dernier sondage du PQ, effectué à la fin du mois dernier, auprès de 794 francophones,

dans le cadre d'une interview téléphonique d'une vingtaine de minutes, posait entre autres questions: «Lors de la dernière conférence constitutionnelle, le gouvernement du Québec a-t-il eu raison de ne pas signer l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces?»

Réponses: 57,3% des interviewés disent «oui»; 20,4% disent «non»; 20,7% se disent indécis; et 1,5% refusent de répondre.

Reproches à «LA PRESSE»

■ Le Comité des sondages de l'Association canadienne de sociologie et d'anthropologie de langue française et de la Société québécoise de sciences politiques a reproché à LA PRESSE sa présentation, hier, d'un sondage de l'Institut canadien d'opinion publique. Selon cet organisme, la juxtaposition, dans cet article, de l'attitude adoptée par le premier ministre

Lévesque lors des discussions constitutionnelles et des conclusions du récent congrès du Parti québécois, déformait le sens politique des résultats du sondage.

De plus, le comité soutient que la méthodologie même du sondage et la faiblesse de l'échantillon rendaient les résultats très discutables et ne justifiaient pas l'importance que le journal a jugé bon de lui accorder.

La Cour d'appel entendra le 15 mars la requête du Québec sur son droit de veto

■ C'est le 15 mars que la Cour d'appel du Québec entendra la requête du gouvernement provincial qui veut obtenir de ce tribunal son opinion sur le droit de veto qu'il a pu avoir ou qu'il pourrait encore exercer contre les modifications à la constitution canadienne déjà déposées à Londres par le ministre de la Justice Jean Chrétien.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce que le juge en chef Marcel Crête a décidé, hier, avec l'assentiment des deux principales parties au litige, soit le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa. A cette réunion préliminaire,

le gouvernement québécois était représenté par Mes Lucien Bouchar et Jean-K. Samson, cependant que le gouvernement fédéral avait délégué Mes Michel Robert et Reynold Langlois pour établir le calendrier des démarches à faire, au cours des prochaines semaines.

Il a toutefois été accepté qu'il pourrait y avoir d'autres intervenants: d'autres gouvernements provinciaux, bien sûr, de même que certains groupes spécifiquement intéressés à présenter leur point de vue. Ces groupes ou organismes devront toutefois manifester leur intention de se faire entendre le 5 janvier, à 10h, en

chambre 17.09 du Palais de Justice. Cinq jours plus tard, la cour décidera qui pourra effectivement prendre une part active au débat.

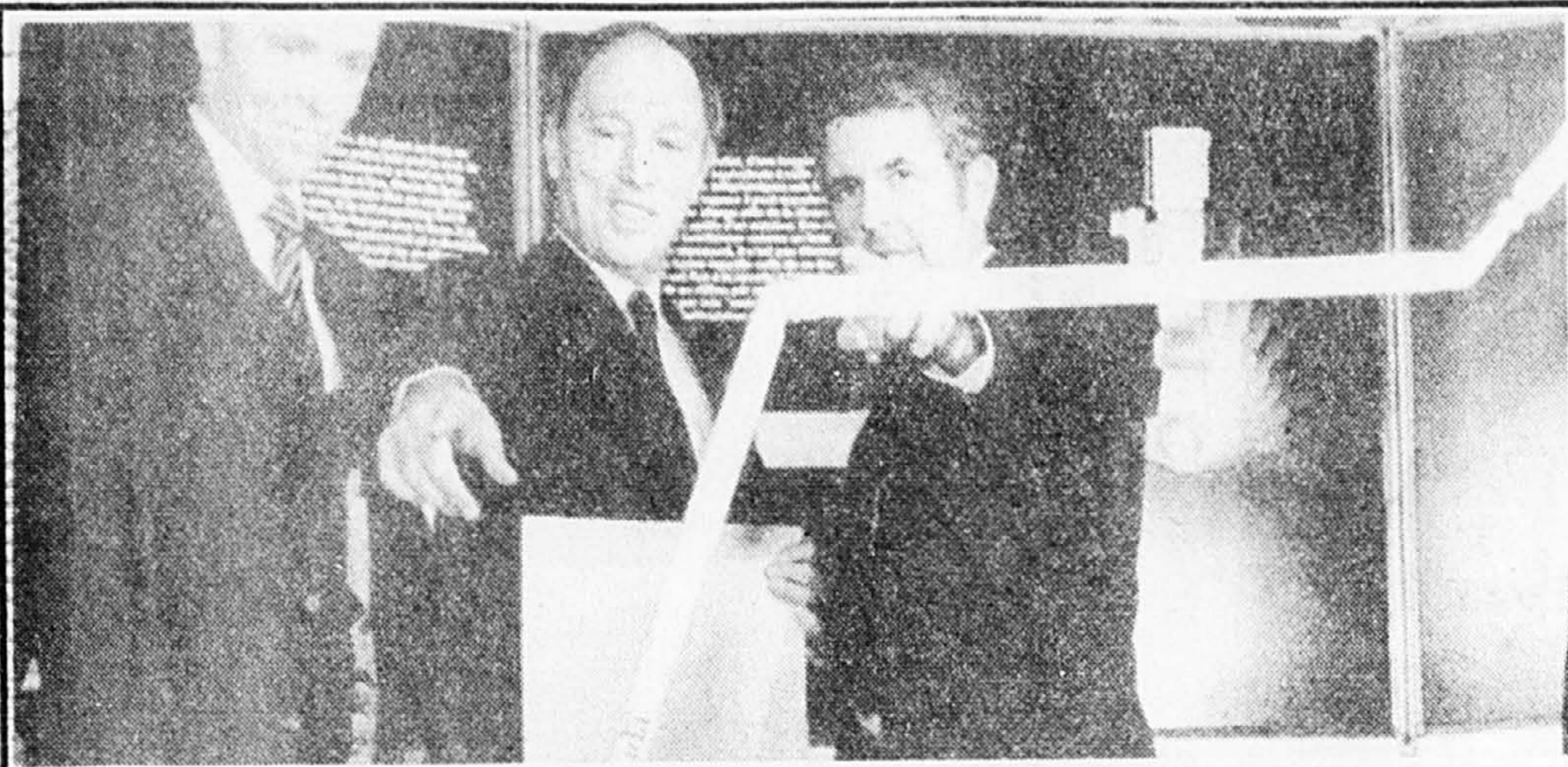
Celui-ci se fera tout d'abord sous la forme de mémoires, et, pour sa part, le Québec a immédiatement signifié que ses arguments écrits seront déposés le 1er février prochain. Ceux du procureur général du Canada et des autres intervenants devront, pour leur part, être produits le ou avant le 1er mars. Quant aux témoins que l'on pourra convoquer et interroger, on a convenu qu'ils pourraient comprendre plus qu'une catégorie d'experts. On n'aura

vraisemblablement pas à se limiter aux constitutionnalistes. On pourra également présenter, semble-t-il, les opinions d'historiens, de politologues et de juristes, évidemment.

Quant à la question posée, c'est évidemment celle contenue dans le décret officiel entériné par l'Assemblée nationale pour permettre ce «renvoi» au plus haut tribunal de la province, puis, subséquemment, à la Cour suprême. La question est ainsi formulée:

«Le consentement du Québec est-il, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption, par le Sénat et la Chambre des communes du Canada d'une résolution ayant pour objet de faire modifier la Constitution canadienne de façon à porter atteinte: 1) à l'autorité législative de la Législature ou du gouvernement du Québec en vertu de la Constitution canadienne; 2) au statut ou rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne.»

Et l'objection du Québec rend-elle l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle au sens conventionnel?»



Flanqué des deux astronautes de Columbia, Joe Engle (à gauche) et Dick Trully, en visite à Ottawa, le premier ministre Trudeau examine une réplique du bras électronique mis à l'essai lors du dernier vol de la navette spatiale américaine. téléphoto PC

Trudeau souligne le sens de l'aventure et du courage des astronautes américains

OTTAWA (PC) — Venus au Canada en tournée de bonne volonté pour six jours, les astronautes américains Joe Engle et Dick Trully ont été reçus jeudi sur la colline parlementaire par le premier ministre Trudeau, qui a souligné leur «sens de l'aventure et du courage».

Engel et Trully, qui ont effectué le deuxième vol dans l'espace, (le 12 novembre), à bord de

la navette Columbia, venaient d'être ovationnés à la Chambre des communes.

Dans son discours, M. Trudeau a déclaré que ce n'était pas uniquement le mariage entre la technologie canadienne et la technologie américaine qui valait la peine qu'on en parle, mais surtout celui des hommes et de la machine.

M. Trudeau, qui est âgé de 62

ans, a estimé que les astronautes, qui sont dans la quarantaine, étaient encore jeunes à son point de vue. Cependant, en se rendant dans l'espace, ils ont démontré ce sens «du merveilleux et de la poésie qui est le propre de ceux qui sont jeunes de coeur».

Les astronautes américains passent deux jours à Ottawa, après quoi ils se rendront à Québec, Montréal et Toronto.

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Le procès de la CEQ: cause type

Mise en accusation en rapport avec la Loi sur le financement des partis politiques, la Centrale de l'enseignement du Québec estime qu'un verdict de culpabilité rendu contre elle équivaldrait à un geste de censure et à une limitation du droit d'expression.

La CEQ est accusée d'avoir contrevenu à la Loi, lors de la campagne électorale d'avril 1981, en faisant publier ses commentaires sur le budget adopté par l'Assemblée nationale le 10 mars précédent.

L'audition de la cause a débuté, hier, devant le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions. Le procès sert de cause-type, puisqu'un bon nombre d'organismes font face à des accusations similaires; mentionnons l'Alliance des professeurs de Montréal, les Centres d'accueil privés du Québec, l'Association des centres hospitaliers du Québec, l'Association provinciale des enseignants protestants, Québecor, l'Imprimerie populaire, Dimanche-Matin, et Le Droit.

Le procès s'est ouvert sur une motion de non-lieu présentée par le procureur de la CEQ, Me Louis Lebel, qui estime qu'en droit, l'accusation aurait dû être plutôt portée par le directeur des élections. Il plaide néanmoins sur le fond, et suggère que la publication faite par la CEQ était non partisane, au sens électoral, et se limitait à une critique du budget Parizeau.

Me Lebel soumet qu'en 1975, le tribunal avait acquitté un organisme qui avait commandité une banderole tirée par un avion et sur laquelle on pouvait lire: «Votez pour n'importe qui, sauf pour les libéraux».

Ce à quoi son opposant, Me Jean-Marie Larivière, réplique que l'illegalité réside dans le fait que la CEQ a engagé des frais afin de faire connaître ses opinions. Ces mêmes opinions, publiées à l'aide de lettres ouvertes aux journaux, par exemple, n'auraient pas entraîné d'accusations.

Le juge Bernier doit rendre une décision ce matin, quant à la motion préliminaire présentée par la Centrale de l'enseignement du Québec.

CHRÉTIEN REÇOIT DES ASSURANCES

Le débat à Londres ne devrait pas s'éterniser

LONDRES (PC) — C'est un Jean Chrétien rayonnant qui a indiqué aux journalistes, hier, que les leaders britanniques ne prévoient pas de difficultés dans l'adoption de la résolution constitutionnelle canadienne au Parlement.

Le ministre canadien venait de s'entretenir notamment avec M. Humphrey Atkins, secrétaire adjoint au Foreign Office, qui sera chargé de parrainer la requête de rapatriement à Westminster.

«Il (M. Atkins) était satisfait de constater que nous avions une telle entente, a commenté M. Chrétien. Cela, m'a-t-il dit, va nous rendre la vie plus facile.»

Car, de l'avis de plusieurs, le manque d'accord entre les provinces aurait pu provoquer des débats acrimonieux aux Communes de Londres.

«En toute humilité, a ajouté M. Chrétien, je peux vous dire que j'ai reçu des félicitations, de même que le premier ministre (Trudeau), pour cet accord.»

Mme Thatcher

Au bureau du premier ministre Margaret Thatcher, la même réaction de satisfaction a été notée.

Un porte-parole de Mme Thatcher a déclaré que des hauts fonctionnaires étaient déjà plongés dans l'étude de la résolution canadienne, afin de préparer un projet de loi pour les Communes.

Le Foreign Office, d'ailleurs, doit faire connaître officiellement, aujourd'hui, la réponse du gouvernement britannique à la demande canadienne.

Selon ce qu'a dit M. Atkins à M. Chrétien, l'opposition du Québec et des autochtones prolongera peut-être le débat quelque peu, mais ne suscitera pas de difficultés majeures.

Le Québec a en effet demandé à la Cour d'appel, hier, d'établir s'il possédait ou non un droit de veto dans le rapatriement de la constitution.

Mercredi, un tribunal britannique a rejeté une demande des Indiens de l'Alberta. Une autre cause a commencé, hier, à la demande de 79 chefs indiens, la plupart de la Colombie-Britannique, et une troisième cause doit avoir lieu, relativement à des Indiens de la Saskatchewan.

Aucun des leaders britanniques qu'il a rencontrés, a souligné M. Chrétien, n'a soulevé le problème des causes judiciaires.

La requête canadienne doit être déposée aux Communes britanniques avant Noël, mais elle ne sera vraisemblablement pas adoptée avant février.

Il a été question que la reine elle-même, que M. Chrétien a rencontrée mercredi, se rende au Canada pour proclamer la nouvelle constitution, mais rien n'a encore été décidé à ce sujet.

M. Chrétien rencontre aujourd'hui M. Denis Healey, chef adjoint du Parti travailliste et spécialiste de ce parti d'opposition en affaires étrangères.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Les syndicats envisagent des mesures de désobéissance civile

OTTAWA (PC) — Déçus de leur rencontre, hier, avec huit ministres du gouvernement fédéral, les dirigeants syndicaux ont déclaré qu'ils pourraient envisager des mesures de désobéissance civile dans le cadre de la campagne qu'ils mènent pour inciter le gouvernement à abaisser le taux de l'intérêt et à s'attaquer aux problèmes économiques.

M. Dennis McDermott, président du Congrès du travail du Canada (CTC), a déclaré que son organisation n'avait pas exclu la possibilité d'organiser une manifestation de protestation à l'intérieur même de la Chambre des communes, comme il l'avait déjà dit auparavant.

Il a ajouté que dans certaines localités, des groupes songeaient à organiser des grèves sur le tas dans les maisons et devant les banques pour faire obstacle aux saisies hypothécaires. Pareilles manifestations, dit-il, pourraient avoir lieu à travers tout le pays.

M. McDermott se plaint de ce que des huit ministres rencontrés par les 32 membres de l'exécutif du CTC, aucun n'avait «du poids». Côté ministériel, assistaient: M.

Charles Caccia, ministre du Travail; M. Lloyd Axworthy, ministre de l'Emploi; M. Herb Gray, ministre de l'Industrie; Mme Judy Erola, ministre des Mines; M. John Munro, ministre des Affaires indiennes; M. Francis Fox, secrétaire d'Etat et les sénateurs Hazen Argue et Bud Olson. Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, n'y était pas.

De quels moyens le CTC dispose-t-il dans sa campagne contre le gouvernement? M. McDermott a répondu que la base «nous donnera un chèque en blanc».

Pourquoi? «Parce qu'ils ont peur et ils cherchent un leadership que nous allons leur offrir.»

Les ministres, dit-il, se sont comportés comme si les dirigeants syndicaux étaient des «ignares» en matière économique. Les dirigeants syndicaux se demandent même si l'absence de ministres de calibre n'était pas un affront calculé.

Certains ministres ont déclaré aux journalistes qu'ils comprenaient les préoccupations des représentants syndicaux. Pourtant, aucun d'eux n'avait fait de promesse précise.

M. Bob White, directeur des Travailleurs unis de l'automobile, a déclaré que la colère des dirigeants syndicaux reflétait les sentiments éprouvés par les travailleurs syndiqués et non syndiqués devant le taux élevé de l'intérêt, le chômage et les autres problèmes.

«Il existe, dit-il, un grand malaise social et ils (les hommes politiques) feraient mieux d'y prendre garde.»

M. McDermott a déclaré qu'aucun des dirigeants syndicaux n'était d'obédience libérale, mais que beaucoup de Canadiens avaient voté en faveur du Parti libéral. C'est en leur nom qu'il demande pourquoi le gouvernement n'a pas tenu ses promesses électorales concernant le taux de l'intérêt, le prix de l'énergie et la mise au point d'une large politique industrielle.

Cela, dit-il, c'est de «l'immoralité politique».

La politique économique du gouvernement cause du tort à «toute la population de ce pays, à l'exception des très, très riches».

À LA SUITE DE SA PUBLICITÉ CONTROVERSÉE

De nombreux appuis à la SSJB

(PC) — Depuis la parution de la publicité controversée de la Société Saint-Jean-Baptiste dans le quotidien Le Devoir, la semaine dernière, la SSJB reçoit quotidiennement «des dizaines de demandes d'adhésion».

C'est ce qu'a indiqué, hier, au cours d'un entretien téléphonique, le président de la société, M. Gilles Rhéaume, qui ajoute que «les députés fédéraux ont bien compris le message, puisqu'ils ont bien réagi».

Dans cette publicité, qui occupait toute la dernière page de la

livraison du vendredi 4 décembre, la SSJB traitait de «traîtres» les députés fédéraux du Québec qui ont voté en faveur du rapatriement de la constitution et ajoutait: «Souviens-toi (Québécois) de chacun et de chacune d'entre eux; ce sont des traîtres, à considérer comme tels. Aujourd'hui, ils ont le verbe haut, mais, demain, tu seras là, et tu leur feras payer leur trahison.»

Depuis la parution, la SSJB reçoit des télégrammes d'appui, des lettres et des téléphones de citoyens qui approuvent la démarche de ce mouvement nationaliste.

«Si on a fait tout un branle-bas sur cette affaire, c'est qu'il y a du vrai dans cette histoire», soutient M. Rhéaume qui rappelle que le but de l'annonce était de «faire savoir notre façon de penser».



Offrez ce que vous aimeriez... recevoir!

Canadian Club
Le meilleur qu'on puisse offrir.



6818, RUE ST-HUBERT 273-2851

PLACE BONAVENTURE 875-2013

PROMENADES ST-BRUNO 653-9422

PLACE QUÉBEC 524-5263

LES RUES DE MONTRÉAL

AIMÉ-GEOFFRION, rue (1980)

En l'honneur du spécialiste du Droit constitutionnel Aimé Geoffrion (1873-1946), considéré comme un des plus grands avocats de son temps. Il fut bâtonnier de Montréal en 1918.

☆☆☆

ARTHUR-COURTOIS, avenue (1980)

En souvenir d'Arthur Courtois (1888-1965), notaire né à Montréal. Il fut secrétaire de la Chambre des notaires du Québec en 1933 et participa à la refonte de la Loi du notariat en 1947.

☆☆☆

ARTHUR-LÉVEILLÉ, rue (1979)

En hommage à Arthur Léveillé (1879-1947), mathématicien natif de Portneuf, professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal, et doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montréal de 1931 à 1947.

☆☆☆

BRADY, rue (1965)

Cette voie honore Pierre Martial Brady (1797-1869), premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, en 1842.

☆☆☆

ARMAND BOUDRIAS

Solde de fin d'année

20% à 50% de rabais

sur

habits, vestons sport blazers - pantalons etc... etc... etc...

Juste à temps pour NOËL

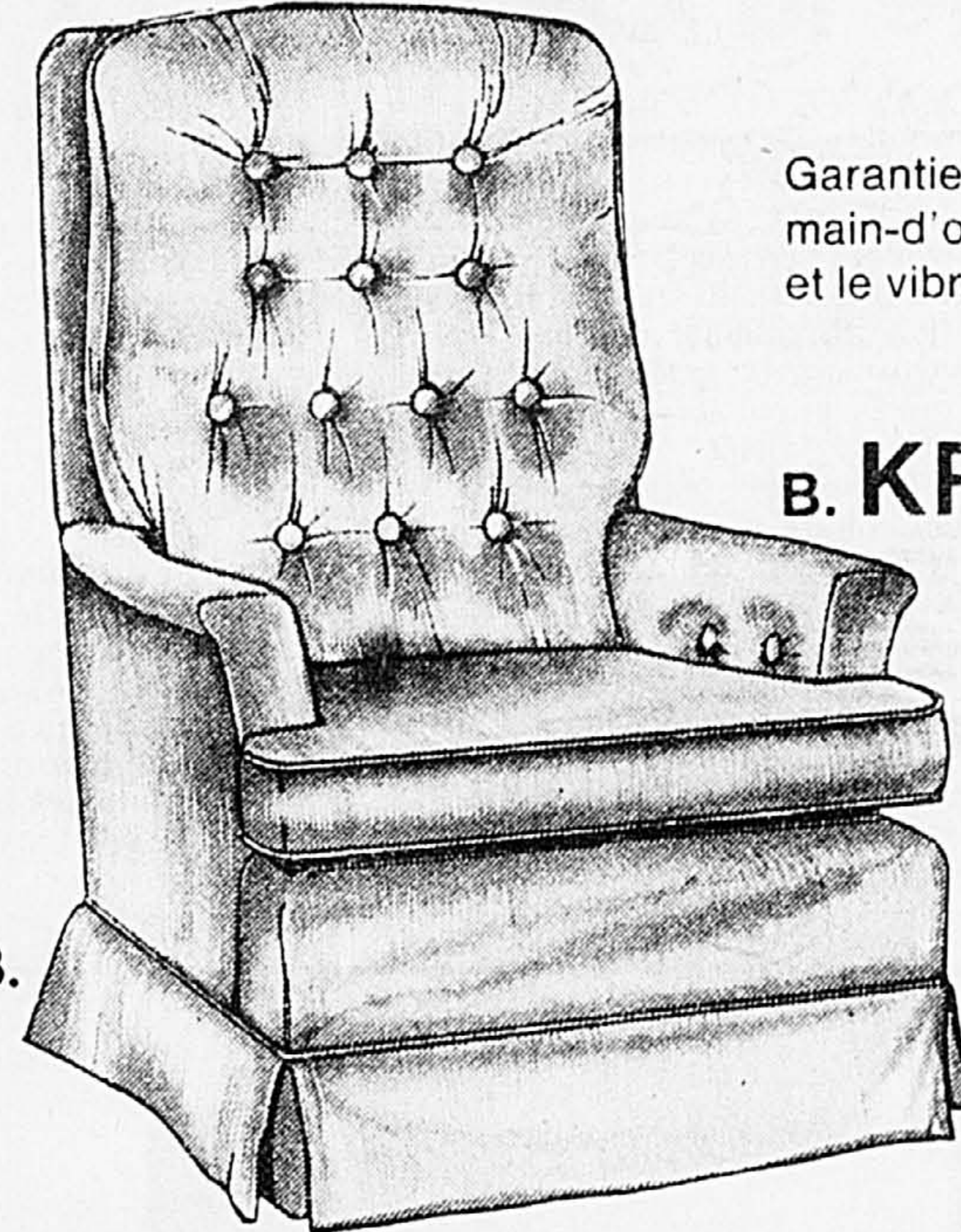


Notre SOLDE des FÊTES

KROEHLER

A. Fauteuil inclinable, chauffant et vibrant

Le vrai confort, à prix d'aubaine. Recouvrement d'oléfine tweed dans le ton de beige brun, très durable. Gousset pour revues et journaux.



Garantie de 1 an sur le cadre, la main-d'oeuvre, les mécanismes et le vibrateur.

B. KROEHLER

FAUTEUILS BERÇANTS PIVOTANTS

Hauteur 40 pouces. Coussin de siège réversible en mousse. Oléfine tweed orange.

\$15800



\$15800



CHALEUR BIENFAISANTE
Coussinet chauffant intégré dans le dossier.



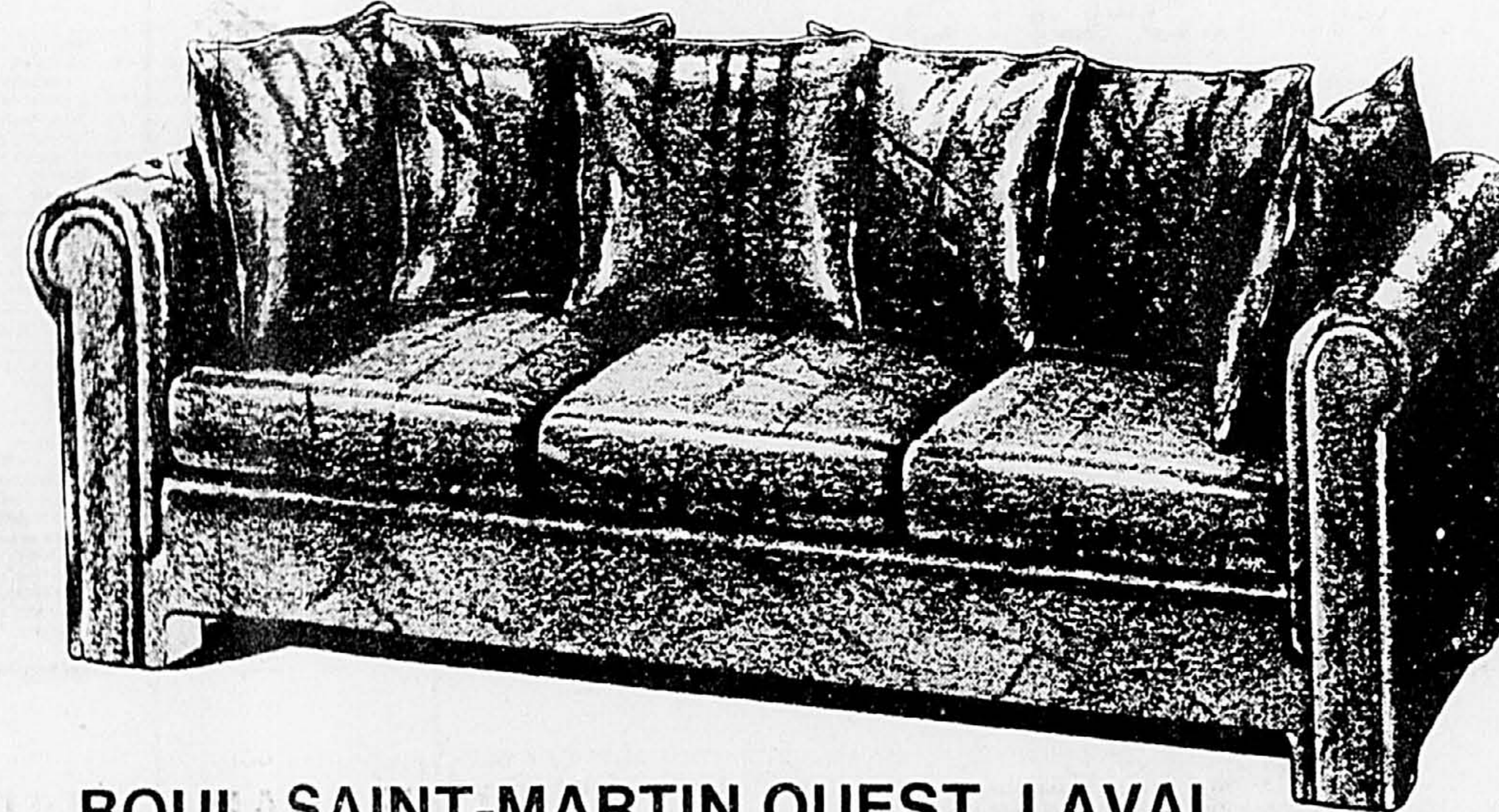
DOUCES VIBRATIONS
Vibrateur à 3 vitesses favorisant la détente. Commande à portée de la main.

Payez et emportez. Livraison en sus dans les 48 heures.

CANAPÉS-LITS CONTEMPORAINS

Ces canapés aux séduisantes lignes modernes offrent un confort exceptionnel, autant en position assise que couchée. Les coussins de mousse haute densité sont enveloppés de polyester dacron. Coussins de dossier rembourrés de polyester dacron. Construction à ressorts Quadra-Coil. Superbe revêtement de velours de coton. Tant qu'il en restera

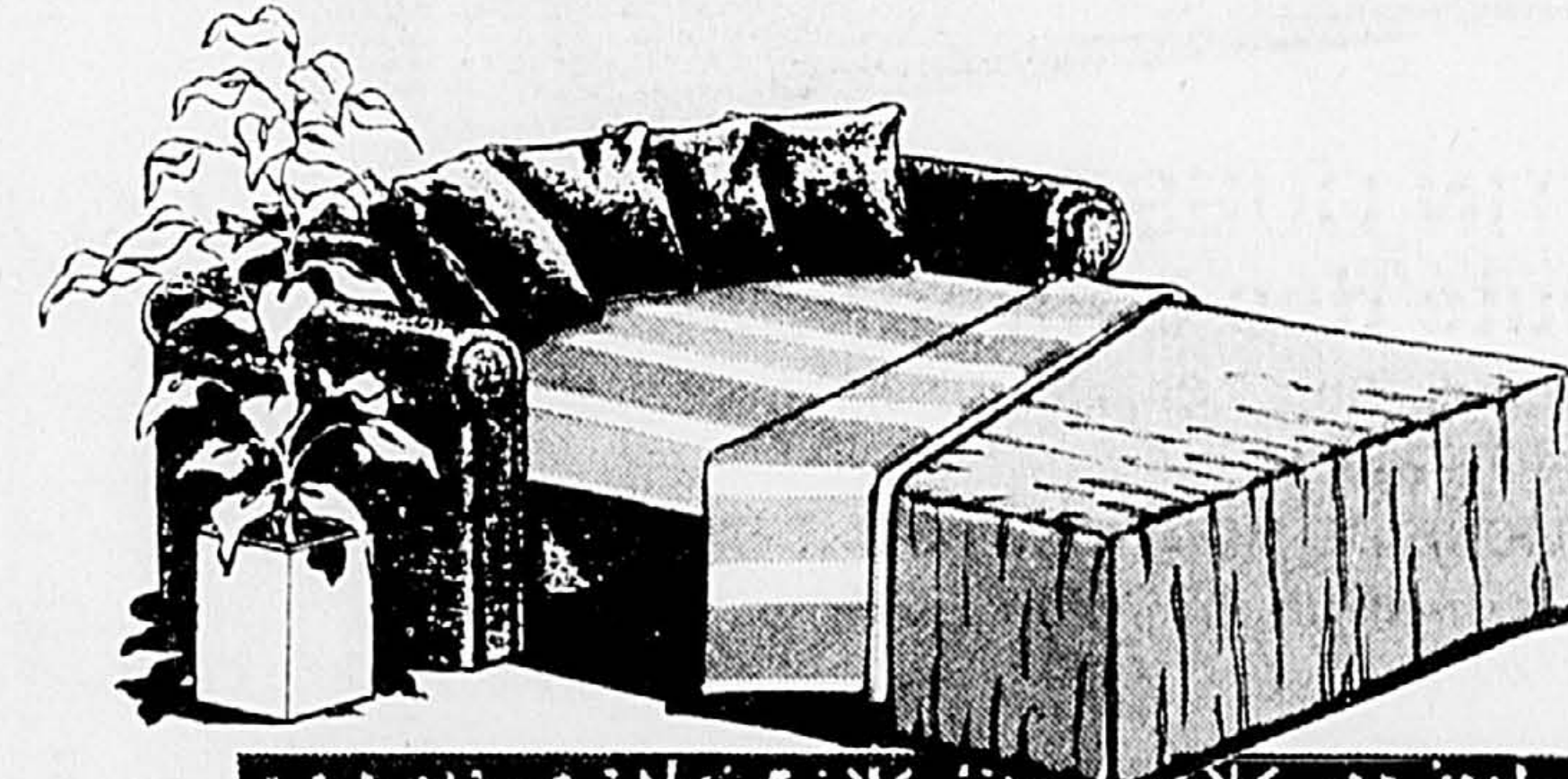
\$488



BOUL. SAINT-MARTIN OUEST, LAVAL, sortie 9 de l'autoroute des Laurentides

HEURES D'OUVERTURE: Lundi, mercredi, 9h - 18h. Jeudi, vendredi jusqu'à 21h. Samedi, 9h - 17h.

LIGNE DE LAVAL: 688-3851 LIGNE DE MONTRÉAL: 336-7741
PLAN BUDGÉTAIRE PAR LA BANQUE DE COMMERCE



L'APM dénonce l'absence de la CEQ au sommet sur les handicapés

Pour le président de l'Alliance des professeurs de Montréal (APM), M. Rodrigue Dubé, «la décision du Conseil général de la CEQ de boycotter la conférence socio-économique sur l'intégration des personnes handicapées est indécente, scandaleuse, et il faut la dénoncer!».

CONRAD BERNIER

Au cours d'une conférence de presse, hier matin, le président de l'APM a d'abord affirmé que, lors de la dernière réunion du Conseil général de la CEQ, les délégués présents ont décidé de rejeter une recommandation unanime du Bureau national de la Centrale à l'effet que la CEQ participe au sommet sur l'intégration des handicapés pour y défendre ses positions et les intérêts de ses membres. Étant absent, la CEQ n'a donc pas pu participer aux échanges sur l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Au dire du président de l'APM, les motifs invoqués par les tenants de la non-participation sont injustifiés et injustifiables. «Quand ces gens-là tentent de justifier leur absence à ce sommet en affirmant, par exemple, que les groupes de handicapés invités n'ont pas «la bonne ligne politique», ils portent un jugement politique grossier et, bien sûr, absolument inacceptable, déclare le président Rodrigue Dubé. Et le refus de participer, sous prétexte que les représentants du gouvernement et du patronat sont plus nombreux que ceux des syndicats, est également absurde et injustifiable.»

«L'Alliance des professeurs de Montréal s'oppose formellement à la thèse de la CEQ qui veut que la non-participation à des sommets socio-économiques soit «une politique de gauche» et la participation «une politique de droite», explique le président de l'APM. En France, la CGT, qui n'est pas difficilement soupçonnée d'être «à droite» est non seulement opposée à la politique de «la chaise vide», mais elle lutte, au contraire, pour avoir le plus de sièges possible, toujours, à tous les niveaux.»

L'APM avertit solennellement la CEQ qu'elle a l'intention, désormais, de défendre les intérêts de ses membres et de les représenter partout où elle jugera sa présence pertinente et nécessaire.

Rodrigue Dubé et Gilles Bertrand ont toutefois assisté à titre d'observateurs au sommet socio-économique sur l'intégration des personnes handicapées. Ils acceptent, en principe, l'intégration scolaire des enfants handicapés «mais pas nécessairement dans les classes régulières», ainsi que le prévoit le programme de la Fédération des commissions scolaires.

«Si l'on procédait de cette façon, prétendent-ils, on marginaliserait à nouveau l'enfant handicapé en laissant croire à tout le monde qu'il est demarginalisé et que l'intégration scolaire marche sur des roulettes», se serait-il dit. «Il faut que la CEQ ait été présente au sommet, elle aurait pu suggérer des corrections et des nuances importantes aux propositions qui ont été faites relativement à l'intégration scolaire des enfants handicapés. Le mal est fait. C'est peut-être trop tard pour le réparer.»

Les \$43,000 de Niding vont rester dans les coffres du Palais

L'ancien président du comité exécutif de la ville de Montréal, Gérard Niding, devra chercher ailleurs pour solder le coût de ses emplettes des Fêtes. Si tant est, évidemment qu'il voulait, dans ce but, rentrer en possession d'une somme de \$43,000 qui avait été saisie, partie dans son bureau de l'hôtel de ville, partie dans un coffret de sécurité bancaire, les 30 et 31 août 1979.

Le juge Joncas qui, il y a quelques mois, avait cité l'ex-bras droit du maire Drapeau à son procès pour fraude et corruption dans l'octroi de certains contrats de la grande aventure olympique, a en effet reçu sa requête pour que ce soit «raisonnable» magot, qui dort depuis lors dans les coffres du Palais de justice, lui soit immédiatement restitué.

Les procureurs avaient principalement invoqué que ces arguments n'avaient aucune relation avec les délits dont le marchand de luminaires est inculpé, aucune preuve n'ayant été faite d'un tel lien à l'enquête préliminaire. Enquête qui, on s'en rappelle, a été tenue sous le sceau d'une ordonnance de non-publicité réclamée par la défense elle-même.

Mais le juge Joncas, qui a présidé l'Instruction, a souligné qu'au terme de cette procédure, il avait trouvé assez d'éléments de preuve pour citer le prévenu à son examen volontaire, même si, par la suite, l'accusé a été, mais en vain, de faire annuler sa décision en réclamant un bref de certiorari à la Cour supérieure, requête qui a été rejetée. Par contre il y a présentement appel de cette dernière décision.

Le magistrat ajoute toutefois que compte tenu de la preuve faite devant lui, et, surtout de certaines dates bien établies, il se doit de rejeter la demande de «remboursement» faite. C'est en août 1978, dit-il que les perquisitions ont été faites et les saisies effectuées, et le 18 septembre 1980 que les plaintes ont été portées. Par ailleurs, c'est entre janvier 1973 et le 21 septembre 1978 que le coffret de sécurité a été en location.

«Dans les circonstances, de conclure le tribunal, je ne suis pas convaincu que ces deux sommes d'argent ne seront pas requises pour la bonne marche du procès qui, théoriquement, devrait s'instruire au prochain terme des assises.

Le prévenu n'avait pas à être présent pour le prononcé de cette décision, et il n'était incidemment pas dans la salle.



MOBILIER DE SALLE À MANGER COLONIAL

Vos repas seront encore plus agréables avec ce superbe mobilier de cinq pièces fini érable. Table de 36" x 48" ouvrant à 60", quatre chaises assorties.

23793



CHIFFONNIERS

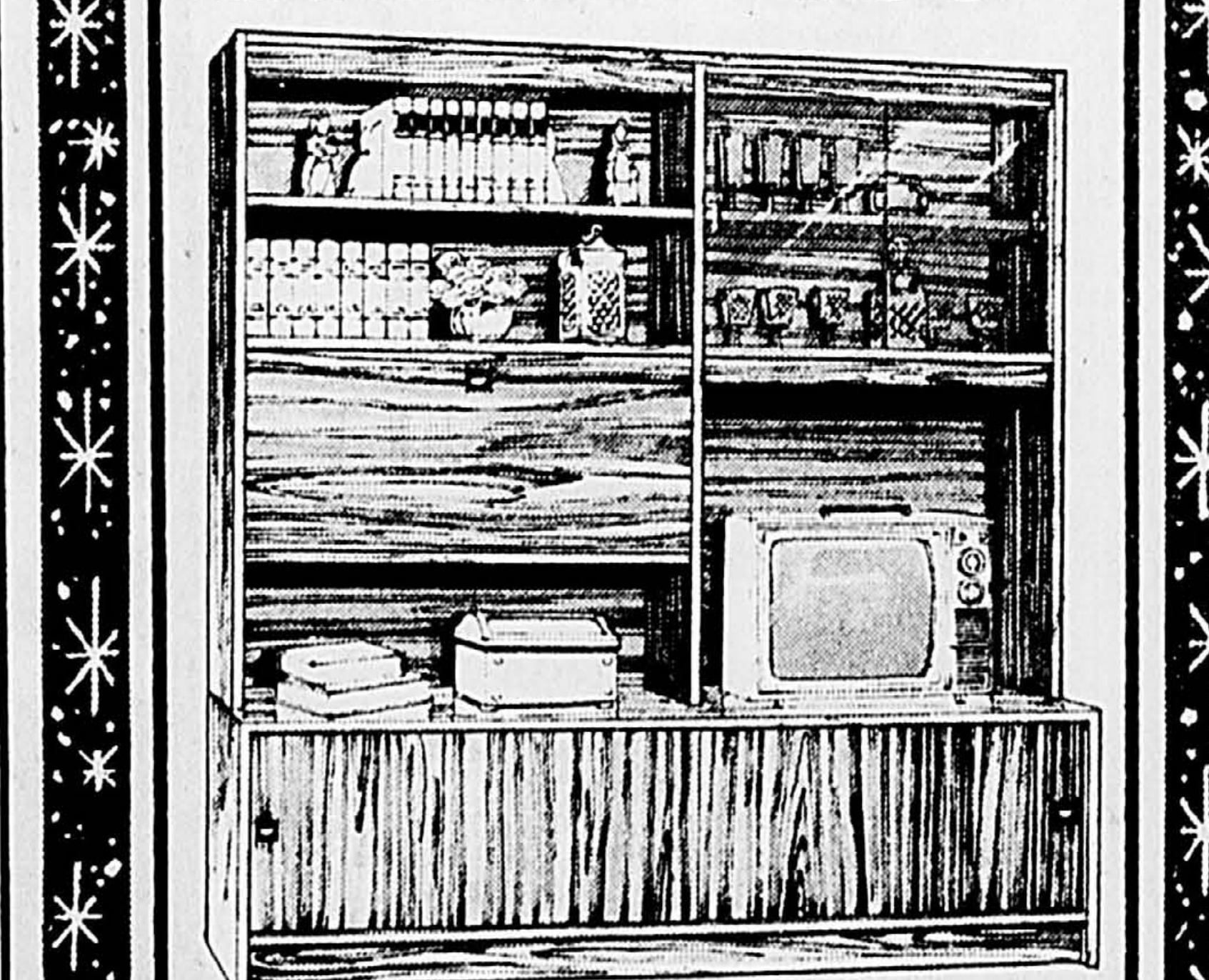
Fini noyer. Quatre tiroirs. Poignées fini laiton.

\$5888

LIT CAPITAINE

Lit colonial, 39 pouces, fini érable. 2 tiroirs. Matelas en sus. TANT QU'IL EN RESTERA

\$10886



BIBLIOTHÈQUES FINI TECK

Élément supérieur avec portes en verre, bar à abattant. Portes coulissantes. Dimensions hors-tout 64" x 20" x 67" de hauteur.

\$40888

GUÉRIDONS ANGLAIS

Convient à tous les décors. Riche fini acajou. Dessus d'aspect cuir repoussé.

\$1380

FAUTEUIL EN OSIER NATUREL

Gros fauteuil, 54 pouces de hauteur. Parfait pour n'importe quelle pièce. Une occasion exceptionnelle offerte par le Président.

\$4997

FAUTEUILS BERÇANTS BENTWOOD

Construction solide, en ramin choisi, fini noyer. Dossier et siège en osier naturel.

\$7600

SALAIRE DU RECTEUR SUPÉRIEUR À CELUI DE PIERRE E. TRUDEAU

Université de Montréal: déficit prévu de \$24 millions en 82-83

En déposant son budget l'an dernier, l'Université de Montréal se disait inquiète quant à sa situation financière. Cette année, c'est de catastrophe que parle

MARIO FONTAINE

son recteur Paul Lacoste, qui prévoit un déficit de \$24 millions en 82-83 si rien ne change d'ici là. «L'Université est entrée dans une période de compressions et les difficultés financières actuelles sont bien faibles au regard de celles que nous connaissons au cours des prochaines années», a déclaré hier M. Lacoste en dévoilant l'exercice financier de l'institution pour 80-81, qui a pris fin le 31 mai dernier.

De fait, l'Université enregistre déjà un déficit de fonctionnement de \$3 millions, lequel a toutefois été comblé grâce à son surplus accumulé. Ce surplus cumulé permettra en outre de limiter à \$3 millions le déficit réel appréhendé pour l'an prochain. Les vieilles réserves seront alors complètement épuisées et il faudra recourir à des millions de dollars pour les années subséquentes.

Si M. Lacoste demande-t-il à Québec un financement adéquat des institutions, toutes touchées par d'importantes coupures budgétaires. Des subventions entraineront des conséquences désastreuses, dit-il, et c'est pour cette raison qu'il en appelle à l'État et à l'opinion publique pour que davantage d'argent entre dans les coffres des universités.

Si M. Lacoste demande un effort accru aux contribuables par le biais de l'État, il ne paraît toutefois pas disposé à diminuer son train de vie personnel. De tous les recteurs au Québec, M. Lacoste est en effet l'un de ceux qui

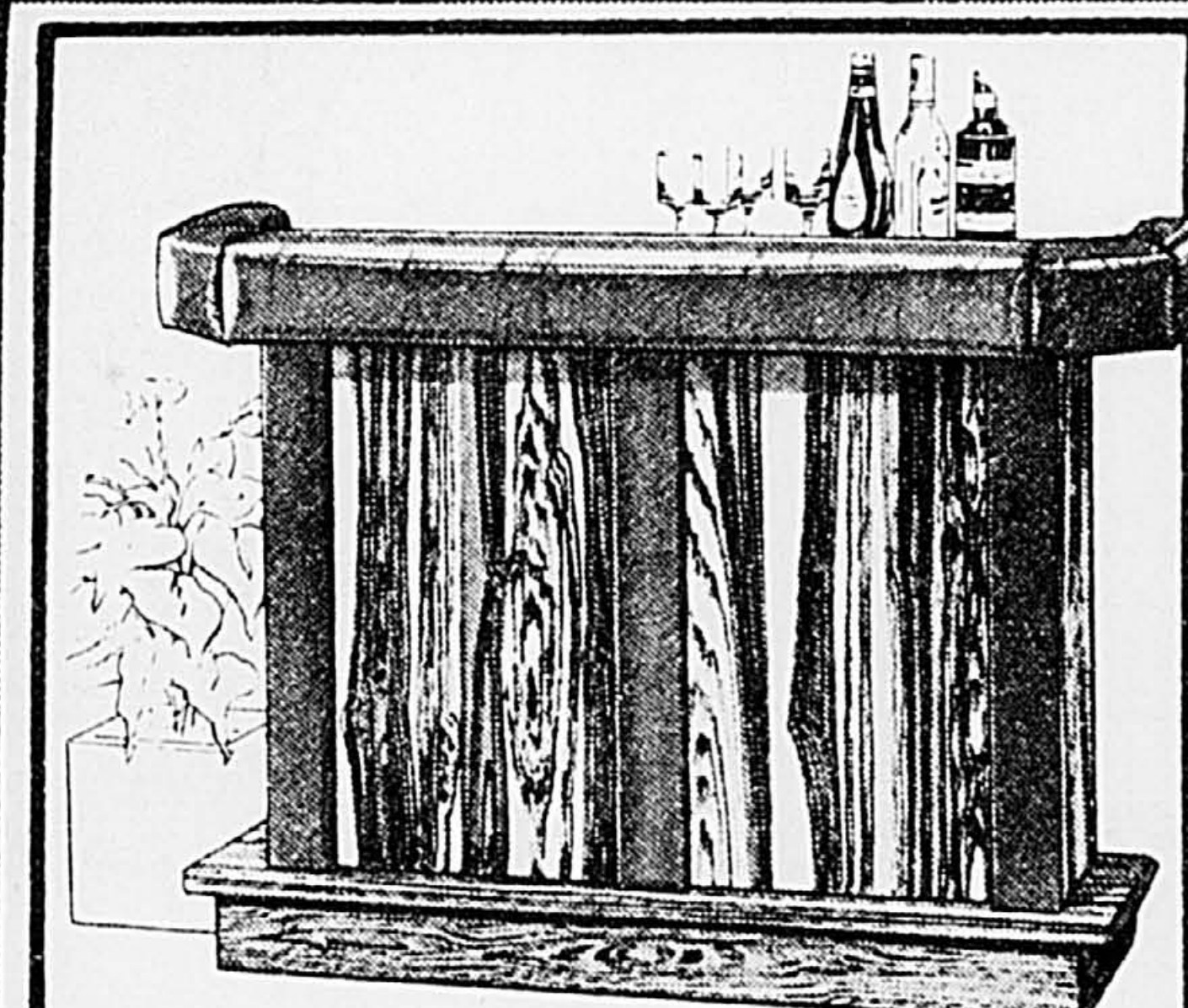
DANS LE CENTRE-OUEST Deux nouvelles stations de métro

Deux nouvelles stations de métro à Montréal, cette fois dans le centre-ouest de la ville depuis le point de correspondance Snowdon: les stations Plamondon et Côte Ste-Catherine.

Le réseau compte dorénavant 11 stations réparties sur 46,8 kilomètres. Cette extension de 1,5 kilomètre coûtera \$87 millions, ce qui porte en tout et y compris à \$801 millions le coût du réseau de métro de la ville de Montréal.

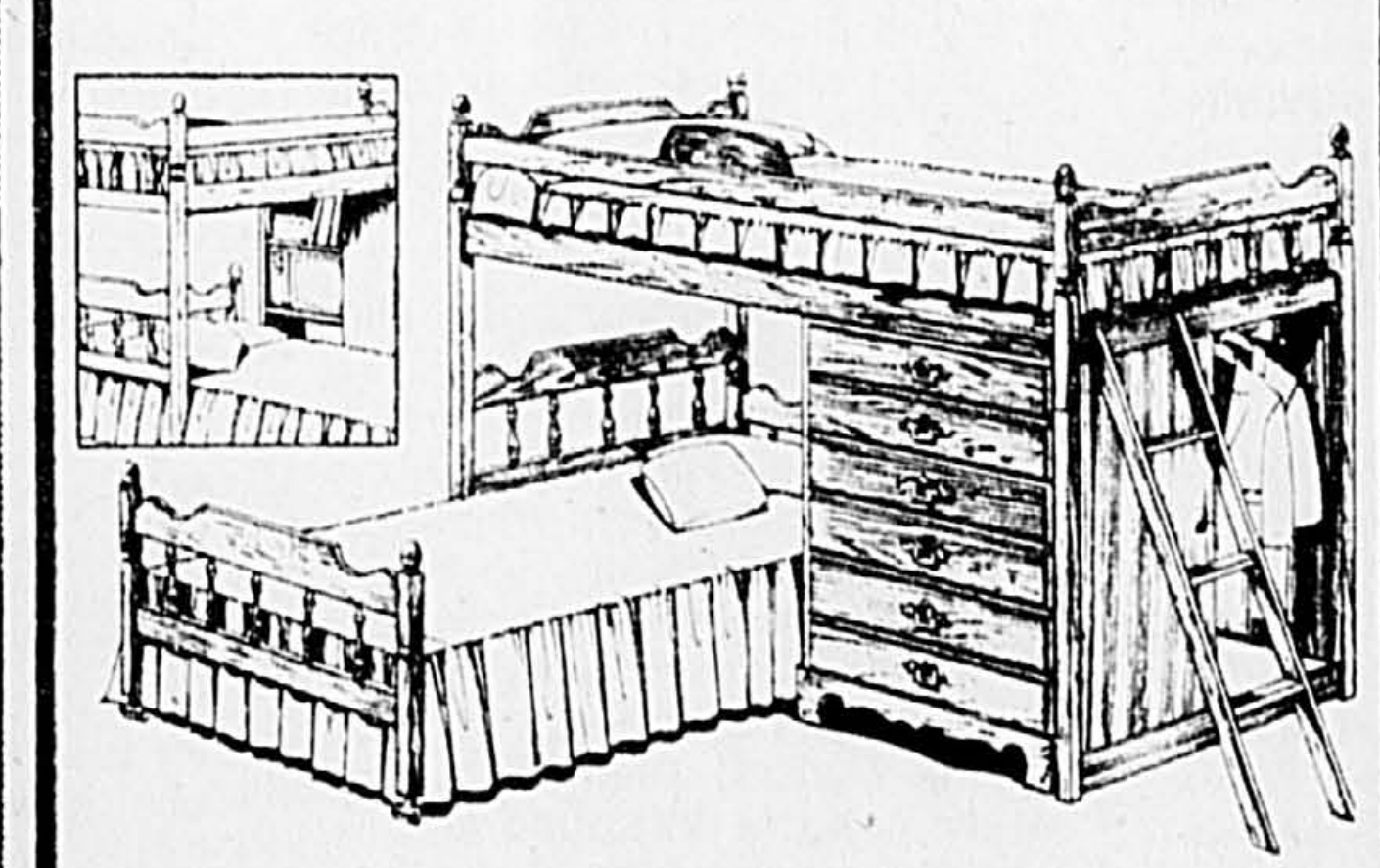
La station de la Côte Sainte-Catherine est située sur le flanc ouest du Mont-Royal, à la rencontre de l'avenue Victoria et du Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

Cette station dessert maintenant un quartier à caractère résidentiel. La station Plamondon est située sous la rue Victoria, entre les rues Van Horne et Plamondon. Réalisée en tunnel dans le roc, la station comprend une bibliothèque accessible par le lit du bas. Echelle, barre de profection sur le lit du haut. Le lit du bas roule pour faciliter l'entretien. L'entretien. L'entretien.



BAR MOBILE fini arborite grès, résistant aux taches. Garniture en vinyle coussinée. 63" x 20" x 43 1/2" de hauteur.

\$15800



ENSEMBLE LITS SUPERPOSÉS FINI ÉRABLE

Cet ensemble pratique vous procure tous les meubles et l'espace dont vous avez besoin. Grand chiffonnier, garde-robe avec porte coulissante et bibliothèque accessible par le lit du bas. Echelle, barre de profection sur le lit du haut. Le lit du bas roule pour faciliter l'entretien.

\$46891

ÉLECTROMÉNAGERS

TV COULEUR TOSHIBA 14 pouces.....	\$42800
LAVE-VAISSELLE mobiles ADMIRAL.....	\$42897
SÈCHEUSES automatiques WHIRLPOOL.....	\$35890
LAVEUSES automatiques WHIRLPOOL.....	\$54897
SYSTÈME STÉRÉO-AUDIO.....	\$59800
TV COULEUR QUASAR 26 pouces, meuble luxueux, garantie de 36 mois.....	\$79886

CONGÉLATEURS MOFFAT

12 pi. cu., genre coffre

\$28800

FOURS À MICROONDES TOSHIBA

AVEC PLATEAU ROTATIF AMOVIBLE — Puissance de 600 watts, variable, cycle de dégivrage, minuterie. Four de 7 1/2 pi. cu., en acier inoxydable. Ventilateur, puissance réglable à 9 niveaux. Avertisseur et lampe-témoin.

\$42887

Service à domicile pendant 30 mois, pour les pièces et la main-d'oeuvre.

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Le PQ et les exigences de la démocratie

Au terme du congrès du Parti québécois, dimanche soir dernier, à peu près tous les observateurs étaient d'accord pour se ranger derrière le premier ministre Lévesque qui se disait indigné de ce que ses militants venaient d'approuver, notamment, une résolution prévoyant qu'une majorité de sièges à une élection provinciale suffirait pour enclencher le processus de l'accession du Québec à l'indépendance.

Dans ce concert d'appuis à M. Lévesque se sont glissés au moins deux oublis. On a oublié d'abord que le chef du PQ avait lui-même soutenu une thèse semblable, en 1971. Mon confrère Louis Falardeau nous a heureusement rafraîchi la mémoire à ce sujet dans un article qu'il publiait avant-hier et auquel Radio-Canada faisait écho dans son téléjournal du même jour.

Probablement qu'on avait peu

porté attention à cette déclaration de 1971 parce que le PQ était alors dans l'opposition et que peu d'analystes politiques lui prédisaient des chances de prendre le pouvoir à brève échéance.

L'autre oubli est tout de même plus important. On n'a pas pensé, en effet, qu'en condamnant la thèse de la majorité des sièges on se trouvait, en quelque sorte, à approuver ou à donner l'impression qu'on approuvait la thèse opposée voulant qu'il serait légitime de procéder à l'indépendance si le parti obtenait plutôt la majorité des voix.

Si mieux vaut tard que jamais, disons que cette thèse n'est pas beaucoup plus intéressante que l'autre; elle est, au fait, également inacceptable.

Opter pour l'indépendance du Québec doit s'interpréter comme une modification majeure à la constitution de la province. Or,

même la plus humble des associations exige plus qu'une majorité absolue pour changer sa constitution. En général, il faut un vote des deux tiers.

Un vrai démocrate peut donc difficilement accepter qu'on procède à un chambardement de cette envergure avec une mince majorité de deux ou trois voix. On comprend que bien des péquistes sont enclins à se montrer peu exigeants à ce chapitre en invoquant le fait que les Anglo-Québécois voteront probablement en bloc contre l'indépendance et que, pour avoir une majorité simple, il faudra déjà au moins que les deux tiers des francophones donnent un vote favorable. Mais les Anglo-Québécois sont des citoyens à part entière et ils ont droit à un mot proportionnel à leur nombre dans la décision politique que l'on veut prendre.

Il y a plus pourtant. Il faut, en

effet, récuser le recours à une élection pour décider de l'avenir constitutionnel du Québec. L'élection dont parlaient les délégués du PQ à leur congrès du week-end dernier en était une où l'indépendance du Québec constituerait le «thème principal» ou majeur de la campagne. Mais, justement, on ne peut décider arbitrairement au départ que telle ou telle question viendra en tête de liste et que les électeurs voteront automatiquement en fonction d'elle.

En 1973, M. Robert Bourassa, alors premier ministre du Québec, déclara vouloir faire porter les élections sur les droits du Québec. Ce ne fut jamais le thème dominant de la campagne.

D'ailleurs, même si le parti au pouvoir parvenait à centrer le débat sur un problème particulier, il n'est pas dit que les électeurs voteraient automatiquement en

fonction de ce qu'ils pensent de ce problème. La popularité ou l'impopularité du parti qui soulève la question peut influencer grandement, pour ne pas dire fausser, le jugement que les électeurs sont appelés à porter. Ceux-ci peuvent vouloir élire ou réélire tel ou tel parti en dépit de la position qu'il a adoptée sur un projet de réforme donné. Et le contraire est évidemment possible aussi.

Le PQ estime peut-être que sa popularité va se maintenir et qu'en liant son sort électoral à l'acceptation de la souveraineté, par la population, il met toutes les chances de son côté. Le moins qu'on puisse dire, en s'en tenant purement à l'aspect stratégique, c'est qu'il prend un risque plus grand qu'il ne croit, car les mesures d'austérité qu'il doit prendre depuis quelques mois pourraient bien ternir sensiblement son image.

Il faut répéter cependant ici que les exigences de la démocratie doivent primer sur de telles considérations d'opportunisme électoral. Si le Parti québécois veut connaître réellement la volonté des Québécois quant à leur avenir constitutionnel, c'est par la voie du référendum qu'il doit procéder.

Il lui faut poser sa question en dehors de toute élection. À son dernier congrès, le parti a dit qu'il chercherait un mandat pour réélire l'indépendance. Cet objectif doit se refléter clairement dans la question. Celle-ci ne doit pas être emberlificotée. Enfin, le gouvernement devrait, à l'avance, s'engager à ne pas donner suite à une réponse affirmative à moins que celle-ci ne représente l'opinion d'une majorité substantielle des électeurs ou des votants.

VINCENT PRINCE

Les dits et dédits de M. Cheysson

Comme plusieurs politiciens et diplomates novices, le ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, fait partie de ce que les méchants journalistes appellent «le club des mal cités».

Au cours de sa visite en Israël, M. Cheysson a fait des déclarations qui ont certes comblé d'aise les Israéliens, mais qui ont créé un malaise au sein de la Communauté européenne (CEE) ainsi que dans le monde arabe. Le ministre dut donc — et c'est devenu une routine chez lui — s'empres- ser de tempérer ses propos.

En juin dernier, il avait été obligé de rassurer les Américains à la suite de déclarations ambiguës concernant la position de la France à l'égard de l'Alliance atlantique. En août — le lendemain même d'un attentat sanglant à la synagogue de Vienne — il entra en contact avec Yasser Arafat, ce qui l'obligea de nouveau à nier catégoriquement le sens que les observateurs avaient naturellement donné à sa démarche.

En octobre, il commettait un impair monumental en déclarant que la disparition du président Sadate levait «un obstacle au rapprochement interarabe». Cette gaffe provoqua d'autant plus l'indignation qu'elle fut commise 24 heures seulement après les funérailles du président assassiné. Des observateurs européens s'étaient alors demandé si le président Mitterrand allait tolérer encore longtemps un tel homme à ses côtés.

Enfin, à Tel-Aviv, M. Cheysson vient de qualifier d'«absurdes» certaines clauses de la Déclaration de Venise, clauses qui, à son avis, ignorent les progrès accomplis au Proche-Orient grâce aux accords de Camp David, et il a affirmé qu'il n'appartenait ni à la France ni aux Européens de formuler des propositions ou des plans de paix au Proche-Orient. De retour à Bruxelles, hier, le ministre dut de nouveau s'expliquer. De plus, ses propos ambigus amènent les observateurs à se demander si oui ou non il a annoncé la reprise des ventes d'armes françaises à Israël.

M. Cheysson a certes droit à ses opinions, mais en sa qualité de diplomate, il se permet peut-être un peu trop de les exprimer sans s'en référer à ses supérieurs. C'est un fait que trop de pays cherchent à mettre leur nez dans les affaires du Proche-Orient et qu'il serait probablement sage, de la part de la CEE, de laisser les seuls pays véritablement impliqués dans le conflit s'occuper de ce dossier complexe.

Mais là n'est pas la question. Après tous ces lapsus d'un diplomate sans doute de bonne foi, mais dépourvu d'expérience, on ne sait vraiment plus où logent ni juste la Communauté européenne en général, et la France en particulier. Quelle stratégie peut bien dissimuler pareil patageage diplomatique?

JEAN PELLERIN



Drroits réservés

Le projet de loi 27: encore une fois du rafistolage

Voici un nouveau point de vue sur le projet de loi 27 touchant la santé et les services sociaux, point de vue du Collectif socialisme et santé, dont les membres suivants ont signé: Henri Bellemare, médecin; Sylvie Berthiaume, médecin; Luciano Bozzini, sociologue; Denise Couture, sociologue; Danielle Desmarais, anthropologue; Jean Lapiere, médecin; Serge Mongeau, médecin et écrivain; ainsi que Véronique Nelly, médecin.

Le projet de loi no 27, visant à modifier diverses dispositions législatives dans le domaine de la santé et des services sociaux, est actuellement discuté en commission parlementaire, avant d'être présenté à l'Assemblée nationale. Il est déplorables qu'un projet qui touche à tant d'aspects du domaine des services de santé et des services sociaux suive un tel chemin; une fois encore, les réformes se font à la pièce, par petits rafistolages, alors que, d'une part, il faudrait procéder à une réévaluation de nos orientations et de notre organisation socio-sanitaire et que, d'autre part, il faudrait associer les bénéficiaires de ces services — donc l'ensemble de la population — à cette réévaluation. Mais puisque le gouvernement a choisi la voie de ce projet de loi pour agir, nous

devons nous contenter de quelques commentaires.

Nouvelle répartition des pouvoirs

Le projet de loi 27 ne changera pas grand-chose dans les services, sauf peut-être pour les citoyens des régions éloignées. Pour l'essentiel, il s'agit d'un remaniement des pouvoirs entre les médecins en tant qu'individus, les organisations de médecins et le ministre des Affaires sociales.

À l'heure actuelle, les médecins jouissent d'une très grande marge de liberté dans leur pratique. Pour leurs patients, ils décident des voies d'investigation et de traitement avec fort peu de contrôles extérieurs; mais comme leurs décisions engendrent des coûts pour les institutions où ils pratiquent, le ministre s'inquiète et tente de trouver des moyens de contrôler ces coûts. Il espère probablement que le fait de donner des pouvoirs accrus aux conseils de médecins et dentistes (CMD) et aux chefs de départements cliniques amènera une certaine standardisation des pratiques.

Par ailleurs, le ministre se réserve directement une foule de pouvoirs qui lui donneront la main haute sur toute l'administration des hôpitaux; les pouvoirs confiés aux CMD et aux chefs de départements cliniques ne sont peut-être qu'illusoire, dans bien des cas. Nous passerons de l'anarchie des interven-

tions médicales à la hiérarchie bureaucratique; dans l'un et l'autre cas, les principaux intéressés — les malades — sont oubliés. Quelques articles du projet de loi sont bien consacrés à la participation des bénéficiaires, mais ils demeurent fort timides et sont rédigés de telle manière qu'ils laissent au ministre un pouvoir discrétionnaire dangereux.

Le projet de loi propose, pour toutes les sortes d'établissements, une nouvelle catégorie de membres du Conseil d'administration: des délégués «des organismes bénévoles de la région qui oeuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux et qui sont reconnus à cette fin par le Conseil régional»; c'est vague comme définition et c'est ouvert à l'arbitraire. Ces représentants remplacent totalement ou en partie les anciens élus des usagers; avec le projet de loi, les représentants des usagers, qu'ils soient élus par les usagers ou qu'ils viennent des organismes bénévoles, se retrouvent toujours fort minoritaires et donc sans pouvoir. Au niveau des CLSC, où ils constituaient le plus gros bloc (5 membres sur 13), ils se retrouvent encore affaiblis puisque le projet nomme un nouveau représentant venant des centres d'accueil.

L'idée d'obliger à la formation de comités de bénéficiaires là où il y a des malades chroniques est excellente; mais la mesure se trouve sérieusement amoindrie

par un article qui dit que «lorsque l'état de santé des bénéficiaires d'un établissement ne leur permet pas de faire partie d'un comité de bénéficiaires, le comité peut être formé de personnes bénévoles choisies par le conseil régional concerné...» Qui jugera de cette capacité de séger et sur quels critères? Même ceux qui paraissent les plus dépourvus se révèlent d'une grande capacité, quand on leur fait confiance.

Pour le ministre, il semble bien que la participation des bénéficiaires soit un élément négligeable; le ministre aurait même tendance à adopter le point de vue de ses confrères médecins en rejetant sur les bénéficiaires une bonne partie de la responsabilité des «abus» décelés dans l'utilisation des services. C'est à ce titre qu'il propose de transmettre aux bénéficiaires, dans certains cas, les relevés de services assurés qui ont été payés pour eux; le ministre explique que ces cas seraient ceux des bénéficiaires qui utilisent beaucoup de services et qui seraient ainsi incités à faire montre de plus de modération. Un autre article laisse aussi poindre la menace du fameux ticket modérateur. Nous pensons que le fait d'envoyer périodiquement à tous les bénéficiaires un relevé des services reçus permettrait une meilleure information des gens et une plus grande participation; et si le gouvernement croit que les coûts de cette mesure se-

raient trop élevés, il pourrait songer, à la place, à rendre obligatoire la remise par le médecin d'une copie de la feuille de réclamation envoyée à la Régie après chaque consultation.

Les services en région éloignée

Ces derniers mois, le problème de la répartition des médecins en régions éloignées a pris un caractère d'urgence. L'intervention du gouvernement dans ce domaine nous apparaît d'autant plus justifiable que plusieurs autres mesures incitatives se sont avérées inefficaces, par exemple l'augmentation massive des effectifs médicaux ou encore les bourses aux étudiants qui s'engagent en retour à pratiquer un ou deux ans en région éloignée.

Le ministre propose donc qu'à l'avenir les nouveaux médecins seront moins rémunérés que les médecins déjà en place dans leurs premières années de pratique, à moins qu'ils s'installent en région éloignée. Il nous apparaît important de souligner que ce type de solution aurait une portée plus grande s'il s'appliquait dans le cadre d'un mode de rémunération à salaire généralisé à tous les médecins. En effet, on peut craindre que les jeunes médecins attirés par l'argent choisissent de pratiquer quand même dans les milieux où la rémunération est moindre en se disant qu'ils compenseront ce dé-

savantage par les abus que permet le mode de paiement à l'acte, soit la multiplication des actes, la diminution du temps consacré à chaque patient, l'augmentation des périodes de vacances pour éviter le plafonnement, etc.

Le moyen choisi par le gouvernement dans le projet de loi 27 n'est pas le plus efficace ni le plus coercitif. Dans plusieurs pays, on oblige les finissants en médecine à pratiquer un an loin des grands centres. Ceci assure aux populations éloignées un minimum essentiel de services médicaux. On a aussi remarqué dans ces pays que plusieurs médecins décidaient de s'installer définitivement dans ces régions, après leur stage. Nous pourrions adopter une telle mesure, à condition bien sûr que les étudiants sachent à quoi ils s'engagent en s'inscrivant en première année de médecine. Pour l'instant, il est révélateur de constater qu'au Québec, ce sont toujours les incitations monétaires qui sont envisagées quand il s'agit des médecins.

Le Collectif Socialisme et santé par:

Henri Bellemare, médecin; Sylvie Berthiaume, médecin; Luciano Bozzini, sociologue; Denise Couture, sociologue; Danielle Desmarais, anthropologue; Jean Lapiere, médecin; Serge Mongeau, médecin-écrivain; Véronique Nelly, médecin.

LE CONGRÈS DU PQ



Selon René Lévesque, le congrès a été manipulé par des «agents provocateurs».

(photos Armand Trotter, LA PRESSE)

- N.B.**
- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
 - *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
 - *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.*
 - *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
 - *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
 - *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
 - *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Enfin, une orientation claire

Je réintègre les rangs du Parti québécois, et la raison principale en est l'orientation claire et sans équivoque que prend ce parti, suite aux décisions des délégués de son 8e congrès national. On va enfin arrêter de jouer sur les mots, on va arrêter de prendre les Québécoises et les Québécois pour des imbéciles et, surtout, on va désormais faire passer la poursuite de l'objectif «création d'un pays à notre image» avant la recherche de la rentabilité électorale à tout prix en vue du pouvoir.

C'était souverainement le temps, sans quoi ce parti perdait toute crédibilité. Conscients que c'est le congrès national qui est l'instance suprême du parti, les délégués au 8e congrès national ont pris la décision de remettre le bébé dans le bain — bébé (indépendance) qu'avait retiré du bain la direction même du Parti québécois depuis déjà plusieurs années. Il est alors surprenant d'entendre M. René Lévesque déclarer qu'on vient de «jeter le bébé avec l'eau du bain».

Si René Lévesque est incapable de se rallier aux décisions d'un congrès, et ce n'est pas la première fois que cela se produit, il est vraiment préférable qu'il démissionne. Enfin, c'est son problème. Cet homme, de toute façon, constitue à mes yeux un frein beaucoup plus qu'un accélérateur, un éteignoir beaucoup plus qu'un éclaircisseur.

FINI L'ÉTAPISME!

Finis l'étapisme! Nous avons essayé d'être gentils avec Ottawa, mais il a fallu se rendre compte que nous avions à faire avec les petits-fils inchangés des conquérants qui, en 1760, nous ont assujettis par les armes.

Aujourd'hui, ce ne sont plus les mousquets. L'arme est politique, mais l'effet est le même. Il y a eu Lord Durham, cet homme qui croyait que nous étions sans histoire, alors que nous faisons l'histoire (imaginez le Canada sans le Québec et vous verrez qui est sans histoire...) Aujourd'hui, nous avons Lord P. E. Trudeau qui croit encore être capable de mater à «plate couture» le mouvement souverainiste, alors que par son attitude désinvolte, cynique, arrogante et controversée depuis 13 ans, il favorise indirectement et mieux que quiconque l'indépendance du Québec.

Les consciences sont éveillées et il n'y a plus l'ombre d'un doute

un encouragement au piétinement sur place plutôt qu'à la marche en avant.

Pour ce qui est des délégués qui se réuniront de nouveau dans un ou deux mois pour finaliser le programme du parti, j'ose espérer que leurs décisions n'étaient pas motivées que par les récentes provocations du gouvernement canadien; j'ose espérer surtout qu'ils n'iront pas perdre la face et toute crédibilité en revenant en arrière par complaisance pour leur chef incapable de les suivre (incapable par peur, par goût du pouvoir ou que sais-je encore).

Dans le discours d'ouverture du congrès, M. René Lévesque insistait sur deux priorités pour les prochaines années: 1) que son gouvernement puisse faire la démonstration qu'on peut sortir la tête haute de la crise économique; 2) que son gouvernement puisse travailler (le plus longtemps possible?) à «sauver les meubles», c'est-à-dire à protéger ce que nous avons déjà à l'intérieur du régime fédéral. Les délégués au 8e congrès ont répondu à leur chef que c'est l'indépendance du Québec qui est l'objectif prioritaire et que tout autre objectif peut être poursuivi parallèlement, mais non pas au détriment de l'objectif principal.

Bravo!
Roger JULIEN
membre-fondateur du Parti québécois

sur la dualité factuelle historique et indéfinissable des deux nations qui forment le Canada.

Nous n'avons plus le choix, une seule solution s'impose: être politiquement maîtres chez nous au Québec.

Nous avons été vaincus à Québec sur les Plaines d'Abraham en 1760; c'est aussi là, à Québec, sur la Colline de l'Assemblée nationale, que nous devons aujourd'hui reconquérir nos droits, notre liberté et notre identité!

Nous avons tout ce qu'il faut pour faire un pays bien à nous et francophone au Québec mais à condition de le faire démocratiquement et dans le respect des autres et à condition aussi de dénoncer et de purger le Parti québécois de certains éléments provocateurs qui viennent brouiller les «cartes» lors des congrès...

Guy MILOT
Montréal

ON EST TROP PRESSÉ

Il faut se demander, face à la résolution adoptée au cours du congrès de fin de semaine sur la possibilité d'atteindre la souveraineté sans détenir une majorité de voix, quel changement d'idéologie frappe les délégués?

Comment peut-on bafouer ce principe de démocratie (...)? Il est dérisoire de vouloir atteindre notre objectif sans un mandat, une majorité claire, car nous perdrons toute crédibilité, tout respect, au même titre que le régime Pinochet.

Le gouvernement autocratique de M. Trudeau ne doit pas nous servir d'exemple. Au contraire, il nous faut, non pas user de stratégies immorales (découpage de la carte électorale) mais continuer, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, à diffuser notre option au sein de la population. Ce n'est qu'une question de temps. Avis aux gens trop pressés.

Jean-Alexandre PERRAULT
Militant P.Q. Viger

Congrès noyauté par des radicaux

Aux membres du conseil exécutif national du Parti québécois,

En tant que membre du Parti québécois, j'aimerais vous faire part de mes commentaires suite au congrès tenu les 4, 5 et 6 décembre 1981.

Je me suis fortement interrogé sur la représentativité des délégués présents à ce congrès. Les structures démocratiques et la perméabilité du parti ont permis le noyautage du dernier congrès par des radicaux ayant peu de sens démocratique et jouissant d'une faible connaissance du milieu économique et social du Québec, le tout accompagné d'un manque évident de maturité politique.

Je ne peux accepter comme membre du parti et comme électeur l'adoption de la résolution permettant l'accession à la souveraineté du Québec à la majorité des sièges sans la majorité des voix par référendum.

De plus, pouvons-nous nous offrir le luxe de proposer, si nous le jugeons à propos après l'accession à la souveraineté, une formule d'association au reste du Canada? Cette proposition dénote un manque flagrant de jugement et une ignorance inquiétante de la réalité économique du Québec. De plus, elle renferme une connotation provocante que nos amis fédéraux

vont exploiter à coup sûr. Certes, il est souhaitable et nécessaire que sur le plan politique les notions de souveraineté et d'association soient nettement distinguées afin d'éviter le terrorisme politique de nos amis canadiens. Par contre, il n'en reste pas moins vrai que l'association avec le reste du Canada est beaucoup plus qu'une faveur à faire ou qu'un luxe à s'offrir mais une nécessité afin de préserver les échanges bilatéraux responsables en partie de la santé économique du Québec et du reste du Canada.

Quant à parler d'association, il eût été plus important de discuter des modalités d'application de celle-ci plutôt que du principe lui-même qui constitue à mon avis un postulat économique.

Pour l'ovation consacrée à Jacques Rose et aux propositions amenées par celui-ci, je préfère m'abstenir, mais, franchement, nous ne sommes pas au Chili ni en Bolivie!..

Je dois conclure en vous disant qu'en toute honnêteté, il me sera impossible d'appuyer le Parti québécois aux prochaines élections sans poser un geste machiavélique étant donné la nature des résolutions adoptées au 8e congrès.

Claude MAURER, b.a.a.
Outremont

M. Lévesque se doit de rester

M. René Lévesque, Président du Parti québécois

Monsieur le Président, J'étais délégué à ce huitième congrès du Parti québécois, et j'ai écouté avec attention, — comment aurais-je pu faire autrement? — votre discours de clôture. Sans m'être attendu à ce que vous alliez aussi loin, je dois vous avouer que je ne suis pas tout à fait surpris de votre prise de position.

Je suis et demeure en désaccord avec le Congrès à propos du contenu de l'association et de toute tentative d'éliminer ou d'édulcorer l'idée même de l'association avec le Canada. J'en ai fait part dès samedi à 11h30 à M. Carpentier. Je crois en effet que l'erreur fondamentale dans les raisonnements du Congrès a été de ne pas avoir distingué l'aspect «programme» de l'aspect «stratégie électorale» à propos de l'idée d'une éventuelle association: le programme doit en effet refléter au mieux la volonté fondamentale des membres du parti, alors que la stratégie électorale doit mettre en lumière, et ce presque exclusivement, la nécessité de la souveraineté comme étant le thème unique ou principal d'un mandat parlementaire. La stratégie publicitaire peut arriver à ce résultat.

Au surplus, je crois que le Congrès s'est trompé sur les causes de la défaite référendaire de mai 1980. Le flou de l'idée de souveraineté-association a certainement permis des interprétations fallacieuses; mais ce n'est rien en comparaison de l'attitude mensongère du Premier ministre du Canada. En fait, et plus profondément, il faut reconnaître que la population n'était pas prête à accepter l'idée d'une indépendance, potentielle ou éventuelle, et qu'elle a voulu donner une dernière chance au fédéralisme.

Sur un deuxième point cependant, je vous suis moins bien: la majorité des sièges suffit-elle? Vous ne devez pas ignorer un principe du droit international, qui s'appelle la «règle du parallélisme des formes»: un acte peut être défait ou corrigé dans

les mêmes formes qu'il a été fait, à défaut, cela va sans dire, d'une formule d'amendement. Il m'apparaît donc normal de sortir du Canada dans les mêmes formes que nous y sommes entrés, c'est-à-dire en respectant les règles du système parlementaire britannique.

Je sais cependant, et en cela vous vous inscrivez un peu dans les lignes de pensée de M. Dion, que la légitimité exige une majorité de voix. Je vous ferai remarquer que vous êtes ici beaucoup plus «catholique que le pape» (Trudeau) qui, lui, se permet d'agir sans aucun mandat! L'exigence d'une majorité absolue des votes peut se soutenir dans une seule hypothèse: celle où seulement deux partis se feraient la lutte dans tous les comtés du Québec. Car les chances d'obtenir les 50% favorables diminuent à mesure que le nombre de partis augmente. Je vous propose donc une formule de compromis, qui consisterait à dire que la souveraineté sera acquise, avec toutes ses conséquences immédiates, dès après une élection référendaire qui n'aura donné qu'une majorité relative de voix au Parti québécois, en plus d'une majorité absolue de sièges, si les tiers partis ne récoltent pas plus de 2 ou 3% des voix. Et vous ne manquez pas de reconnaître que la souveraineté part encore perdante, puisque près de 20% de notre population est systématiquement entretenue dans un climat hostile au Parti québécois et à son option...

Ceci dit, il me semble de la plus haute importance que vous reconsidériez votre «première décision» prise samedi soir, de quitter la présidence du Parti québécois. Tout d'abord, vous me permettez de vous faire remarquer que j'ai souvent eu un tel réflexe à la suite d'attitudes ou de décisions prises par des congrès. Sans parler des déceptions du présent congrès... Et pourtant, je suis toujours membre du Parti québécois, et actif! De plus, et ceci m'apparaît capital: si vous démissionnez, avec perte et fracas, et que votre démission même directement à un éventuel échec électoral du Parti québécois, quel sera le climat politique, au Québec, après un tel échec? Le sentiment d'impuissance mènera-t-il à une situation comparable à celle qui a prévalu au Québec en octobre 1970? Un tel échec marquera-t-il la fin du Québec francophone, ou le commencement de la fin? Car, vous le savez, un climat politique qui règne depuis quelques années ne peut pas être entretenu, démocratiquement, sur une période beaucoup plus longue.

Je soumets donc humblement ces éléments de réflexion à votre attention, espérant que le Québec, au premier titre, en sortira vainqueur.

Jean RÉMILLARD
Montréal

N.D.L.R.

LA PRESSE a reçu plusieurs autres lettres priant M. Lévesque de ne pas démissionner, notamment de la part de M. Luigi Galante, au nom de Parti québécois du comté de Jeanne-Mance, et de Mme Louise Lalonde-Lalancette, au nom de l'exécutif de Laporte. Elle regrette de ne pouvoir, faute d'espace, les publier toutes.

Un délégué perplexe
Michel BOISVERT
Saint-Laurent

Accrocs à la démocratie

Monsieur Lévesque, dans son discours historique, a certes montré son insatisfaction profonde à l'égard du sort réservé à l'association dans ce projet qu'il a contribué à mener aussi loin depuis 1967, mais il a surtout dénoncé le caractère inacceptable de la proposition voulant que le gouvernement «exerce tous les pouvoirs inhérents à un Etat souverain dès que les Québécoises et les Québécois lui en auront donné mandat par l'entremise d'une élection générale gagnée au total des sièges». Et il a aussi déploré la procédure aigüe qui a accablé les séances plénières du congrès.

Or, la plus belle preuve de ces accrocs à la véritable démocratie, passée inaperçue jusqu'ici aux yeux des observateurs, nous a justement été donnée par cette fameuse proposition visant à remplacer «par voie démocratique» par l'expression «par l'entremise d'une élection générale gagnée au total des sièges». En

effet, cette proposition a d'abord et bien été battue par un vote majoritaire en plénière. Puis un délégué a prétendu que les gens n'avaient peut-être pas compris vraiment l'enjeu de la proposition et a demandé qu'on prolonge le débat et qu'on reprenne le vote. Le président d'assemblée a alors invité la salle à se prononcer sur cette requête: le vote, à main levée, a effectivement donné une majorité simple en faveur de la reconsidération du vote, mais de l'aveu même du président d'assemblée cette majorité n'était pas considérable et sans doute insuffisante pour respecter la règle de procédure 2.8 en vigueur où on précise que «pour qu'un vote soit reconsidéré il faut que les 2/3 de l'assemblée plénière soit favorable». Cette règle a été oubliée, involontairement je n'en doute pas. Mais il reste qu'à mes yeux il y a eu vice de procédure et qu'en conséquence, malgré le débat qui eut lieu ensuite et qui résulte en une

majorité favorable à la proposition cette fois, il faudrait considérer ce second vote comme sans effet.

Quoi qu'il advienne d'une telle opinion, et vraisemblablement rien, je veux conclure en disant combien la participation à de telles assises laisse un arrière-goût amer. Car contrairement à ce que peuvent croire les dizaines de milliers de militants du Parti, les congrès locaux et régionaux n'ont eu aucune signification à l'égard du réexamen des objectifs fondamentaux du Parti puisque les possibilités d'amender les propositions issues de ces congrès lors des discussions en commission a fait en sorte que tout s'est joué en 24 heures, entre quelques-uns.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L'ÉCARTÉ, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	285-7202
COMPTABILITÉ	285-6892	Détailants	285-7306
Grandes annonces	285-6901	National, Télé-Press	285-7265
Annonces classées		Vacances, voyages	285-7320
		Carrières et professions, nominations	

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TROIS JOURS EN FAUTEUIL ROULANT (6)

Pas facile la recherche d'un appartement et encore moins celle de services à domicile



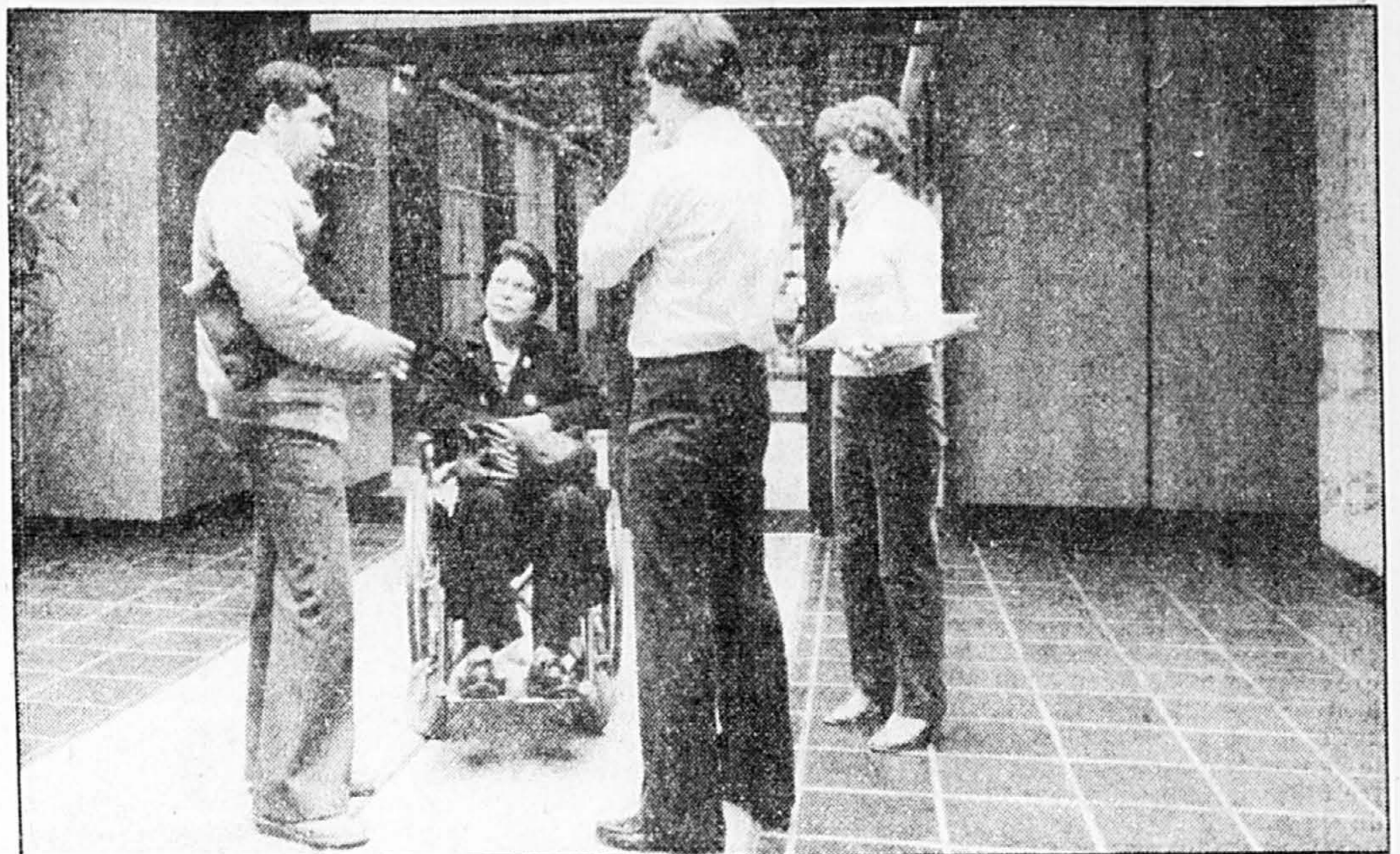
photos Michel Gravel, LA PRESSE
La cuisinette est-elle assez grande pour le fauteuil roulant?

■ A la poursuite de mon autonomie et me prévalant de mon droit de m'autodéterminer, ainsi que le souhaitent tous ceux qui s'occupent de près ou de loin à l'intégration sociale des handicapés, je suis maintenant à la recherche d'un logement. J'ai hâte de quitter mon foyer de groupe du 600 est, rue Liège, non pas parce que je ne l'aime pas, mais parce que je suis en transition, comme les autres résidents, et qu'un jour ou l'autre nous devons tous céder nos places une fois que nous serons capables de voler de nos propres ailes.



LILY TASSO
Yves Poirier, directeur des services de réadaptation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, m'explique les programmes d'aide qui sont offerts. Dans les HLM (habitations à loyers modiques), construits depuis 1976, au moins 5% des logements doivent être accessibles aux handicapés en fauteuil roulant. Dans tout le Québec, semble-t-il, environ un millier de handicapés logent actuellement dans des HLM. La liste d'attente est longue.

Puis, il y a un programme de supplément au loyer, administré avec l'appui de la Société d'habitation du Québec. Grâce à ce programme, je pourrais obtenir un



On discute avec l'hôtesse et son directeur que l'on voit de dos, de la possibilité d'agrandir les portes d'un appartement pour permettre le passage d'un fauteuil roulant. A gauche, M. Nadim Genadry, un bénévole du Centre Lucie-Bruneau, accompagne la journaliste incognito et en fauteuil roulant.

appartement là où il me plaira, au prix que je paierai dans un HLM, le surplus du loyer étant défrayé par les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial. A condition que le loyer ne dépasse pas \$250 et que mes revenus mensuels soient inférieurs à \$625.

Plus de 250 personnes profitent déjà de ce programme à travers

le Québec, et la SHQ vient de débiter des crédits pour 100 nouveaux suppléments de loyer, à attribuer entre décembre 1981 et avril 1982.

Une simple addition — 1.000, plus 250, plus 100 — me donne un choc. Et les 70.000 personnes atteintes de déficience motrice au Québec, où sont-elles? Et que font-elles? Je sais que certaines sont dans leur famille et que d'autres, ayant une situation, vivent à leur guise. Mais il reste des dizaines de milliers de personnes handicapées qui sont dans des institutions et qui rêvent d'autonomie.

Je me console toutefois en pensant que ces programmes ne sont qu'un début. En tout cas, le chemin à faire est bien long, et il en faudra encore des conférences socio-économiques pour arriver à une situation acceptable.

«Un handicapé qui est beau, qui a de la gueule et qui a de l'argent n'aura jamais de la difficulté à obtenir ce qu'il lui faut. C'est comme dans la vie», me rappelle Yves Poirier.

Par beau, il veut dire sans doute aussi le degré de capacité physique et mentale. Je m'évalue. J'ai, comme je l'ai déjà proclamé, l'usage de ma tête et de mes bras. Je sais m'exprimer plus ou moins bien en français et en anglais, et j'ai l'espoir de me décrocher une «job» au salaire minimum. J'ai donc décidé de voler de mes propres ailes et d'aller habiter seule.

Jacques Gobeil, coordonnateur des unités externes du Centre Lucie-Bruneau, me remet entre les mains de Nadim Genadry, un bénévole qui m'accompagnera dans mes visites à des immeubles accessibles en fauteuil roulant, qu'il connaît. Au lieu d'un, j'ai deux bénévoles, l'autre étant mon collègue-photographe Michel Gravel. Cette fois, il se permettra d'être visible: seule sa caméra restera cachée.

Et vivement vers Le Rigaud, l'ancien hôtel Howard Johnson rue Sherbrooke est, acquis et géré par la Société municipale d'habitation de Montréal. Nous attendons dans le hall d'entrée qu'une hôtesse ait fini de faire visiter des appartements à un couple arrivé avant nous.

La voici de retour, sourire aux lèvres. Elle a deux studios à nous montrer, avec balcon, vue lointaine du fleuve, en plus des commodités habituelles, le tout pour \$270 par mois, 8% de plus à partir de janvier. Dans tous les deux, la porte de la salle de bains est trop étroite pour mon fauteuil roulant. Notre guide se renseignera pour voir si l'on ne pourrait pas élargir ces ouvertures. Elle poussera l'amabilité jusqu'à nous faire rencontrer son directeur qui promet d'étudier la question et de nous répondre au plus tôt. Nous partons rassurés: l'immeuble a un service de conciergerie 24 heures par jour.

Au Dauphin, face au parc Lafontaine, l'accueil est correct mais froid de la part du responsable des locations. Sans mes deux cavaliers et seule avec mon fauteuil roulant, m'aurait-il fait visiter l'unique appartement libre, un 4½, tapis mur à mur, en sous-location à \$455 par mois, taxe d'eau et électricité non comprises?

Nadim Genadry a d'autres appartements en vue. Mais le temps me manque. Etant donné qu'il n'y a rien de disponible dans les HLM, ce jeune bénévole plein de dynamisme mais en chômage, passe son temps, lui, à inventorier les logements qui pourraient convenir à des personnes en fauteuil roulant.

Lorsqu'il annonce franchement le but qu'il poursuit, les gens ne

sont pas chauds chauds. D'aucuns sont même carrément hostiles. «Je préfère garder mon appartement inoccupé plutôt que d'avoir un handicapé», lui ont lancé plusieurs. Et mon Nadim de se mettre alors à faire l'éducation de ces irréductibles.

Si chaque quartier a son visage propre, on dirait que la plupart sont unanimes à réagir de la même manière face au handicapé. Question de mentalité, comme dans le quartier de ma résidence de groupe. Cela changera sans doute comme cela a commencé à changer là-bas. A l'instar de Louise Rozon, mon amie de foyer, je me suis dit que c'est encore à moi d'aller au-devant des autres.

Et si j'avais besoin de services à domicile, c'est le cas d'un bon nombre de handicapés mais non le mien, on croirait que c'est un luxe que je voudrais me payer aux frais de la société en cherchant à habiter seule. Et pourtant, d'après les chiffres de 1980, en institution, au Centre Lucie-Bruneau par exemple, je coûterais \$57 par jour; deux fois plus dans un centre hospitalier de soins prolongés donc plus de \$100, et trois fois plus que dans un centre hospitalier plus spécialisé, soit plus de \$150. Or, pour 30 heures de services par semaine, ce qui constitue un maximum, avoir mon chez moi ne reviendrait que \$32 par jour à l'Etat.

Le hic, c'est que les handicapés s'entendent dire au CLSC qu'on ne peut leur fournir plus de sept heures de services par semaine et seulement entre 9h et 17h, alors qu'autrefois ces services s'étendaient de 8h à 20h. Si vous avez besoin, mettons de 10 heures de services hebdomadaires, vous n'êtes pas dans la norme et tant pis pour vous.

C'est encore une fois faire passer la norme avant la personne et c'est, encore une fois, faire payer en définitive plus cher le maintien d'une personne handicapée. Dans une institution plutôt que dans un logement privé, et dans la dépendance plutôt que dans l'autonomie et l'intégration.

C'est connu d'ailleurs: quand on est pris dans un engrenage absurde, il devient extrêmement difficile de rompre les cercles vicieux qui commencent à tourner. Plusieurs responsables m'ont rapporté des inepties qu'on pourrait raconter dans un volume. C'est dommage. Cela ne devrait pas arriver dans la perspective nouvelle et prometteuse que nous voulons offrir aux handicapés.

Pour rompre un de ces cercles vicieux, par exemple, ne pourrait-on pas confier des budgets à administrer aux handicapés eux-mêmes, comme cela s'est fait dans plusieurs projets pilotes. Je sais que certains groupes de quatre ou cinq handicapés ont pu trouver de l'argent, là où on leur en donnait, notamment à l'Office des personnes handicapées du Québec par le truchement des plans de services. Ils ont réussi alors à planifier eux-mêmes les services selon leurs besoins, engager le personnel nécessaire et mener le tout avec compétence.

«Pour changer certaines choses, il faut accepter beaucoup de choses.» Cette réflexion de Jean-Paul Sartre ne pourrait-elle inspirer d'ores et déjà le monde des handicapés? Avant qu'il ne soit trop tard et qu'une bureaucratie trop lourde finisse par oublier sa raison d'être.

**DEMAIN:
Apprendre à vivre
avec les handicapés.**

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS



Pressé par le temps? Prenez le Service Connaisseur, un Prêt-à-partir relax qui vous permet de profiter enfin d'un temps bien mérité. Celui de tout le personnel d'Air Canada.

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur

Vous partez pour une affaire pressante. Un projet. Un client qui n'attend pas... Voici un Prêt-à-partir spécialement conçu pour celui qui sait comment s'y prendre pour voyager agréablement. Le Connaisseur. En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique. De quoi savourer chaque instant du vol! Détendez-vous. Enfin! Vous l'avez bien mérité. Vous avez tout le temps.



Le temps du personnel le plus compétent qui soit. Et le plus chaleureux. Agents passagers et agents de réservations, artistes culinaires et agents de bord ont préparé pour vous ce Prêt-à-partir relax. Notre réseau Connaisseur fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son étendue que par son exceptionnelle qualité. Chez Air Canada, on est Connaisseur sur plus de routes que nos concurrents. Ici au pays. Vers les Etats-Unis. Et même vers l'Europe.

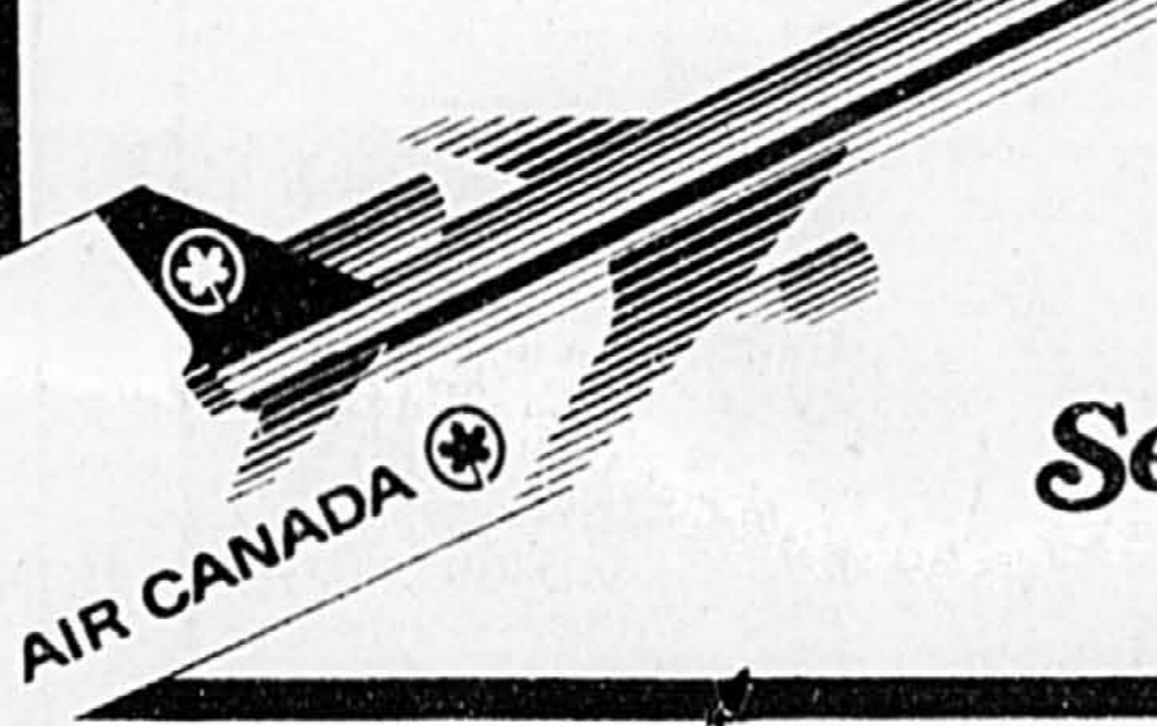
- PARIS • ZURICH • VANCOUVER • LOS ANGELES • WINNIPEG • LONDRES • CALGARY • DALLAS • SAN FRANCISCO • EDMONTON • HOUSTON

TRAJETS POPULAIRES

Montréal-Calgary: 2 vols directs par jour.
Montréal-Los Angeles: un vol direct par jour.
Montréal-Vancouver: jusqu'à 3 vols directs par jour.

Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.

Service Connaisseur
Le Prêt-à-partir relax



Garon chahuté à Québec par les producteurs de porcs

Acculés à la faillite, les producteurs de porcs du Québec sont en colère. Aussi, n'ont-ils pas hésité hier à chahuter le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, après le discours qu'il tenait hier au congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA).

PIERRE GINGRAS

En fait, à la fin de la période de questions ponctuée par une longue et dure intervention à l'endroit du ministre par M. Jean-Charles Tremblay, le vice-président de la Fédération, M. Garon s'est vite retrouvé entouré d'une centaine de producteurs venus spéciale-

ment à Québec pour lui manifester leur mécontentement. Accusé par la fédération de faire de la politique au lieu de veiller à la bonne marche de l'industrie porcine, celle-ci a rappelé par la voix de son vice-président que les agriculteurs étaient prêts à travailler avec n'importe quel gouvernement qui avait vraiment à cœur les intérêts des agriculteurs.

Retenu au moins une heure par les producteurs porcins mécontents, le ministre a tenu un langage qui n'a rassuré personne. La discussion a donné lieu à des échanges très vifs, et plusieurs injectives lui furent lancées. L'atmosphère n'était pas sans rappeler l'époque où l'UPA avait récla-

me sa démission parce qu'on le considérait incompetent.

«Oui ou non, M. Garon, allez-vous sauver les producteurs de porcs de la faillite?» répétait inlassablement les éleveurs. Et la réponse du ministre est restée la même à chaque fois. «Vous vous êtes voté un plan conjoint, à vous de l'appliquer», disait-il, non sans susciter l'impatience de ses interlocuteurs.

Plus de 80% des 7.000 producteurs de porcs du Québec seraient acculés à la faillite immédiatement si leurs créanciers exigeaient le paiement normal des dettes contractées. La fédération réclame du gouvernement des

paiements plus importants de l'assurance - stabilisation et une subvention spéciale leur permettant de reporter sur une période de deux ans une partie de leurs dettes ou des intérêts à payer sur leurs emprunts. Cette subvention coûterait au moins \$25 millions, estiment les dirigeants de l'organisme. «De toute façon, c'est le consommateur qui paiera la note, ont-ils dit à LA PRESSE. Si les éleveurs font faillite, c'est le gouvernement par le biais du crédit agricole qui devra payer. Si l'industrie tombe, les prix monteront, et les consommateurs paieront le gros prix pour leur viande. Il vaut mieux sauver l'industrie et ceux qui y travaillent...»

Les discours de Garon et de Whelan au congrès de l'UPA: des avalanches de chiffres

Dans un discours qui a donné lieu à une avalanche de chiffres hier au congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles dans la Vieille Capitale, le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, s'est efforcé de démontrer que contrairement aux prétentions actuelles des agriculteurs québécois, son gouvernement est le plus généreux au pays envers sa classe agricole et il s'en est pris à la mollesse de l'UPA face à la politique fédérale des taux d'intérêt.

PIERRE GINGRAS

L'UPA est partie en guerre contre les fausses rumeurs dans le programme Sol-Plus (drainage des terres) mais elle a réagi mollement devant des taux d'intérêt qui sont passés à 14 et ensuite 16% en septembre dernier, a dit le ministre qui a par la suite accusé la centrale syndicale d'être en partie responsable de ces hausses de taux à cause de cette faiblesse. M. Garon a fait état de dizaines de données statistiques tendant à démontrer que Québec est beaucoup plus

généreux qu'Ottawa vis-à-vis les agriculteurs. Parlant devant une salle pleine à craquer, il a par la suite mis en garde les producteurs agricoles contre certaines incertitudes créées par Ottawa notamment dans le domaine laitier dont les nouvelles politiques se font attendre. M. Garon s'est aussi attardé sur l'entente récente survenue en Ontario ou certains producteurs de volailles se sont vu accorder des quotas de production à la condition d'écouler leurs produits à l'extérieur de leur province, soit au Québec.

Quant aux bonnes nouvelles, le ministre de l'Agriculture a annoncé que les nouvelles politiques de crédit agricole qui seront rendues publiques d'ici peu seront encore très avantageuses pour les agriculteurs et que le programme Sol-Plus serait encore maintenu l'an prochain mais avec des modalités d'application différentes que par le passé.

Quelques heures à peine après le départ de M. Garon, ce fut au tour de la délégation fédérale, le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan en

tête, de s'adresser au congrès. C'était la première fois qu'un ministre fédéral de l'Agriculture était présent au congrès annuel de l'organisme. Toutefois ce discours donné par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, (M.

Whelan ne parle ni ne comprend le français) s'est soldé lui aussi par une avalanche de chiffres. Parlant au nom de M. Whelan, M. Ouellet a cependant rassuré les agriculteurs en affirmant que malgré une décision récente de la Commission canadienne du blé, il ferait

en sorte que les céréales de l'Ouest arrivent sur le marché du Québec à prix compétitifs. Il a dit espérer par ailleurs que les différends Québec-Ottawa ne nuisent pas aux discussions pouvant profiter à la classe agricole.

Fait curieux, les producteurs présents

à cette conférence se sont montrés très discrets relativement aux taux d'intérêt qu'ils avaient pourtant dénoncés à maintes occasions devant le représentant du Québec et ce malgré le fait que les taux d'intérêt du crédit agricole fédéral sont beaucoup plus élevés.

L'ART DU TAILLEUR D'ANTAN EST BIEN VIVANT A

L'Usine de Vêtements et Habits



Montrez-vous exigeant, vous pouvez maintenant effectuer vos achats directement chez le manufacturier et économiser jusqu'à 50% du prix de détail suggéré.

Usine de Vêtements et Habits

5455 DE GASPÉ, SUITE 1000, 10^e ÉTAGE 273-3616
LUNDI À VENDREDI 8 À 17 HEURES - SAMEDI 8 HEURES À MIDI
3 RUES À L'EST DU BOUL. ST-LAURENT VIA ST-VIAEUR



Un événement à ne pas manquer: des prix jamais vus si bas en électronique

SOLDE 1 JOUR SEULEMENT: SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1981

D'UN JOUR À L'ENTREPÔT DU ROI DE LA RADIO

De 8:30 a.m. à la fermeture samedi seulement, à notre centre de liquidation au 760 est, St-Zotique, Montréal — Tél.: 495-1267

LOUEZ-MOI!
De Montréal où de Floride.

Pour 4 ou 5 personnes en vacance C'EST CE QUI Y A DE PLUS ÉCONOMIQUE!
J. L. TRANSPORT INC.
INF.: 1940 Des Laurentides, Laval, P.Q. (514) 663-7943

ROLEX

JOAILLIERS **Mappin**
1000 OUEST RUE STÉ. CATHERINE

TÉLÉVISEURS		RABAIS DE 20% à 60%	AUDIO	
14 po. couleur à partir de...	\$275.		HAUT-PARLEURS JBL modèle 55VX	\$170.
noir et blanc à partir de...	\$65.	modèle 99VX	\$299.	
26 po. couleur à partir de...	\$550.	HAUT-PARLEURS modèle 15 S	\$260.	
14 po. couleur, plusieurs modèles	\$320.	Sound Dynamic 12 S	\$175.	
RCA 14 po. couleur à partir de...	\$325.	CHASER TELEC 10 x 1200	\$275.	
20 po. noir et blanc SYLVANIA à partir de...	\$145.	MAGNÉTOPHONE à cassette avec dolby à partir de...	\$90.	
SYLVANIA 20 po. couleur à partir de...	\$355.	MAGNÉTOPHONE à cassette à partir de...	\$49.95	
RCA 20 po. couleur à partir de...	\$375.	jusqu'à	\$750.	
ZENITH 20 po. couleur à partir de...	\$425.	RÉCEPTEUR Sony modèle STR-333 40 w	\$200.	
PANASONIC 20 po. couleur à partir de...	\$475.	RÉCEPTEUR PIONEER modèle SA-6700 80 watts	\$199.	
PANASONIC 8 po. couleur à partir de...	\$450.	RÉCEPTEUR PIONEER modèle SX-880	\$450.	
RCA 20 po. couleur contrôle à distance, à partir de...	\$495.	TABLE TOURNANTE Pioneer, belt drive à partir de...	\$96.	
TOSHIBA 20 po. couleur garantie complète, à partir de...	\$515.	TABLE TOURNANTE Technics, dir. drive à partir de...	\$115.	
PANASONIC 20 po. couleur avec contrôle à distance, à partir de...	\$639.	TABLE TOURNANTE Technics, SLB-202	\$117.	
PANASONIC 26 po. couleur avec contrôle à distance, à partir de...	\$790.	TABLE TOURNANTE Technics, SLD-1	\$117.	
		TABLE TOURNANTE Sanyo Plus, quartz	\$175.	

Modèles d'origine et de démonstrateurs de plancher tous entièrement garantis, tous en bon état de fonctionnement.

Quantité limitée

Toute offre raisonnable acceptée

UNE SEULE ADRESSE
760 est, ST-ZOTIQUE,
Montréal — Tél.: 495-1267

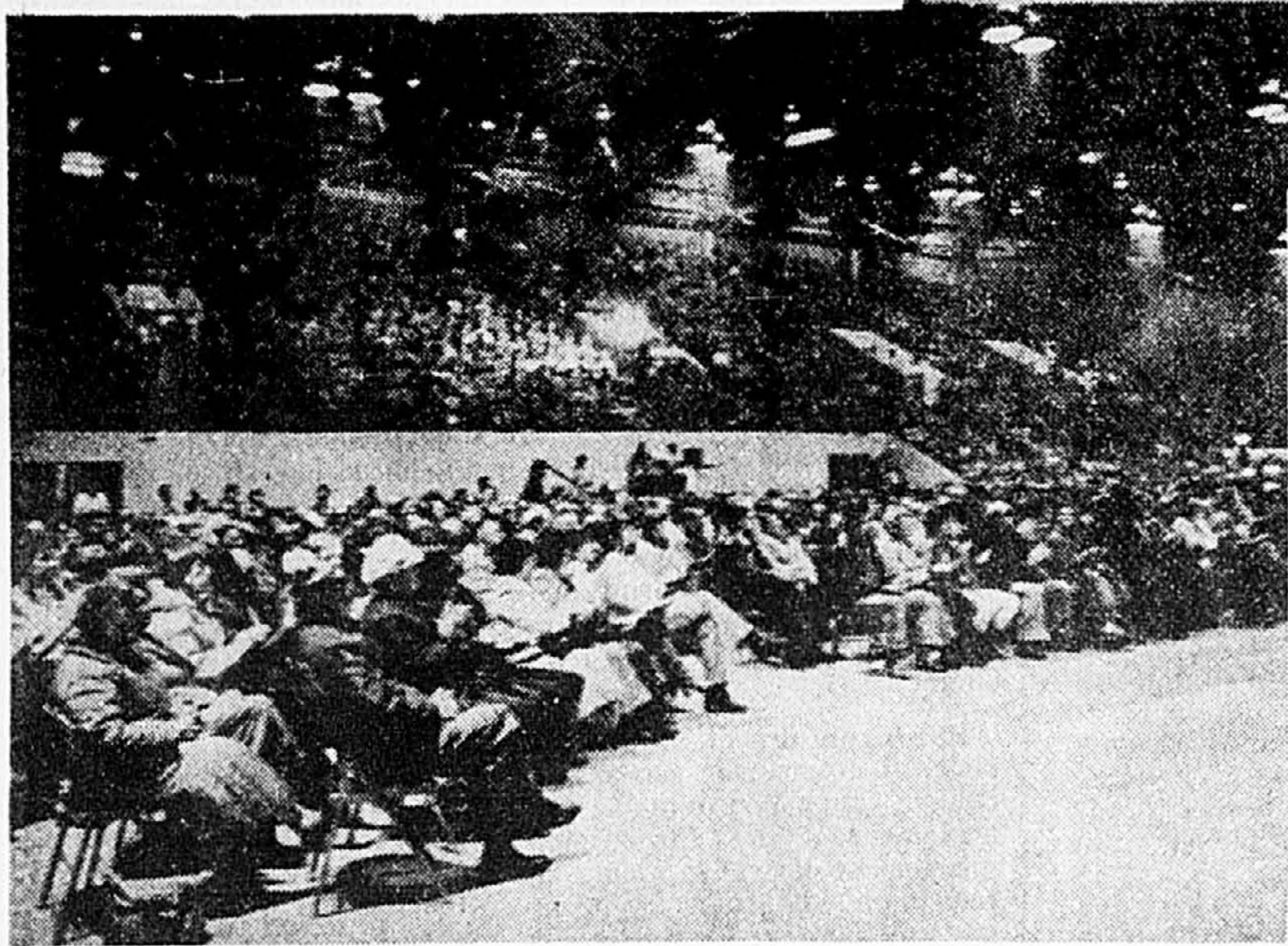
SONY

SANYO

KOSS

ALTEC

PIONEER



FUSION FORCÉE DES VILLES DE BAIE COMEAU ET HAUTERIVE (Projet de loi 37) COUP DE FORCE UNILATÉRAL ET ANTIDÉMOCRATIQUE

Ministre Guy Tardif
Avril 1977:

"C'en est fini des fusions télécommandées de Québec. À compter de maintenant, il est hors de question que l'on contraigne des populations à se fusionner lorsqu'elles ne le désirent pas."

Ministre Jacques Léonard
Février 1979:

"Tout projet de loi qui conclut à la disparition des municipalités est de la pure démagogie."

"Il n'y aura pas de fusion involontaire décrétée par une loi."

Ministre Lucien Lessard
Février 1981:

"Le gouvernement du Québec a toujours respecté l'autonomie des municipalités et jamais je n'ai envisagé de forcer la ville de Baie Comeau comme la ville de Hauterive à se fusionner."

Baie Comeau, le 10 décembre 1981.

Monsieur René Lévesque
Premier Ministre et
Président du Conseil exécutif
885, Grande Allée est
Québec, (Québec)
G1R 4Y8

Monsieur le Premier Ministre,

C'est en tant que citoyens québécois à part entière que nous manifestons notre désaccord avec le projet de fusion **forcée** des villes de Baie Comeau et Hauterive.

Mieux que quiconque, vous devez savoir comment il peut être frustrant de se faire imposer unilatéralement, par un coup de force, une décision touchant de si près notre droit fondamental à l'autodétermination.

Sachant la grande importance que vous accordez à la démocratie, nous vous demandons donc respectueusement d'intervenir personnellement afin qu'on ajoute au projet de loi 37 un amendement précisant que les citoyens de Baie Comeau seront consultés par voie de référendum afin de rendre démocratique et moralement légale la démarche qu'on tente présentement de nous imposer.

Espérant une réponse à notre demande avant toute décision, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les 13 000 citoyens de Baie Comeau

Programme du Parti Québécois
1973, Page 7, point 6.2

En conséquence, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à:

1. ...
2. Réorganiser les structures municipales en consultant obligatoirement la population concernée sur tout projet de restructuration, regroupement ou fusion.

Programme du Parti Québécois
1978 (inchangé en décembre '81)

En conséquence, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à:

1. ...
2. Réorganiser les structures municipales en consultant obligatoirement la population concernée sur tout projet de restructuration, regroupement ou fusion.

Où cette loi trouve-t-elle ses assises ?

Peut-on forcer une population à perdre son identité ?

Pourquoi seulement 20 jours pour adopter une telle loi ?

RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM SUR LA FUSION TENU À BAIE COMEAU EN 1977:

POUR LA FUSION: 303

CONTRE LA FUSION: 3 384

C'est unanimement que les 13 000 citoyens de Baie Comeau contestent le geste antidémocratique qui brime leur droit à l'autodétermination.

**Ils demandent à tous les députés de la Chambre
d'être leurs porte-parole
dans ce dossier.**

SI LE PROJET DE LOI 27 EST ADOPTÉ

Ce sont les écoles qui assureront les soins dentaires préventifs aux enfants de moins de 13 ans

■ Dans l'éventualité de l'adoption du projet de loi 27 avant le printemps prochain, les effets concrets des changements apportés par cette législation dans le domaine de la santé et des services sociaux frapperont sensiblement les programmes de soins dentaires assurés par l'Etat. Le

introduisant la notion de cas et de circonstances sans toucher au principe fondamental des soins médicalement requis. Elle pourrait nous permettre plus facilement le transfert de services des cabinets privés au système public, a-t-il soutenu.

Dans un proche avenir, le gouvernement retranchera donc tout le champ de la prévention des cabinets privés des dentistes participant au programme de soins dentaires «gratuits» pour les enfants de moins de 13 ans, avec l'intention d'en confier la dispensation à des hygiénistes dentaires. Placés devant cette perspective, les dentistes tentent de négocier la façon de réaliser ce transfert. «Nous sommes convaincus que ce transfert affectera fondamentalement la qualité des soins dentaires dispensés aux enfants du Québec si la mise sur pied d'un tel programme implique la dissociation du curatif et du préventif. Cette dissociation sera coûteuse pour le gouvernement, désavantageuse pour la population et inacceptable sur le plan professionnel pour les dentistes. Ceux-ci n'acceptent pas que les décisions concernant la santé des Québécois deviennent l'apanage exclusif des hommes politiques et des fonctionnaires», a fait valoir le Dr Claude Chicoine, président de l'Association des dentistes.

Johnson promet des amendements substantiels

A l'instar des autres professionnels de la santé participant au régime d'assurance-maladie (médecins, pharmaciens, optométristes), le syndicat des dentistes a fustigé le fameux article 31 qui met en cause la précarité et mêle la validité de contrats collectifs signés avec l'Etat. Là-dessus, le



Le ministre Johnson

ministre Johnson a promis un correctif majeur: «Nous ne voulons pas les conséquences décrites à propos de cet article. A la lumière de l'exposé frappant des médecins spécialistes, au minimum nous retoucherons ce texte-là pour le resserrer», a-t-il déclaré à LA PRESSE. Le titulaire des Affai-

res sociales a en outre présidé qu'il «bougerait» sur certains éléments contenus dans une autre disposition (article 4) ayant principalement trait à la répartition géographique des médecins en régions éloignées et au nouveau pouvoir du ministre de prendre des mesures d'urgence quand l'absence de services médicaux suffisants met en péril la santé publique.

Enfin M. Johnson a souligné avoir retenu certaines recommandations des médecins gravitant autour de l'organisation médicale dans les hôpitaux dans le sens où «il faut absolument revaloriser le rôle de la médecine en institution, l'intégrer à une entreprise collective, préserver les apports de la science moderne, et tout ceci sans le faire sur le dos des futurs jeunes médecins». Les CLSC qui demandaient hier l'abolition des conseils de médecins et dentistes dans ces établissements et «qu'à financement provenant du même coffre public le gouvernement contrôle également les coûts des cliniques privées en cessant de concéder des frais afférents à la pratique en cabinet privé dans la négociation des tarifs du paiement à l'acte» ont donc de fortes chances de voir leurs vœux écartés...

PROJET DE LAURIN L'école deviendrait corporation publique?

■ (PC) — «J'incline fortement vers cette possibilité», a affirmé hier le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, à propos de l'accession de chaque école au statut de corporation publique. «Ce serait là la consécration du processus de revalorisation de l'école», a ajouté le ministre.

PIERRE ROBERGE

En fin de semaine dernière, la question des écoles et de leurs structures administratives a été amplement discutée au huitième congrès du Parti québécois.

M. Laurin donnait hier une conférence de presse, à l'issue de sa visite d'une polyvalente de Saint-Léonard, pour présenter un document reflétant son «opinion personnelle» sur le rôle des enseignantes et des enseignants dans le réseau scolaire: «Ils en sont le pivot.»

Estimant que «l'élaboration d'un projet éducatif aux couleurs du milieu ne peut survenir que dans une école valorisée», le député de Bourget a affirmé que «l'école doit obtenir des pouvoirs additionnels qu'elle n'a pas actuellement».

Par exemple, chaque école pourrait disposer de son propre budget (dans le système actuel, les fonds sont gérés par les commissions scolaires), a ajouté M. Laurin en indiquant qu'il soumettrait noir sur blanc le résultat de ses réflexions au conseil

des ministres, «dans quelques semaines».

Par ailleurs, sans dire carrément que les enseignants devaient être présents au conseil d'administration des futures écoles, M. Laurin a indiqué que «je réfléchis à une sorte de dialogue obligé, comme une flûte obligato, entre un comité pédagogique réel (les enseignants) et le conseil d'école».

Récemment, les directeurs d'école ont réitéré leur opposition à ce que les enseignants siègent au conseil d'administration, parce qu'ils seraient en conflit d'intérêt.

Les délégués au congrès péquiste avaient également abordé la question de la division scolaire du Québec en entités régionales, à savoir si le découpage doit être selon des lignes linguistiques ou purement territoriales (un conseil administrant toutes les écoles d'une région).

Selon le parrain de la loi 101, cet aspect de la question est «plus complexe et toujours à l'étude. Les programmes (du PQ) ne vont pas au bout des problèmes. Je n'ai pas encore de solutions.»

À une question touchant les difficultés d'ordre syndical que rencontrerait sa volonté d'instaurer «un véritable syndicat que rencontrerait sa volonté d'instaurer «un véritable titulariat» (fonction de professeur principal), le ministre a déclaré que «le syndicalisme de services actuel (de la CEQ) est trop calqué sur le syndicalisme industriel».

NICOLE BEAUCHAMP

Conseil des ministres vient en effet d'approuver un décret par lequel, à compter du 1er avril 82, l'assurance-maladie ne couvrira plus les soins préventifs prodigués aux enfants de moins de 13 ans dans les cabinets privés, le gouvernement en transférant la dispensation gratuite dans le secteur public, soit dans les écoles élémentaires.

Ce fait, dévoilé hier à l'occasion de l'intervention de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec devant la commission parlementaire, éclaire singulièrement certains objectifs derrière une disposition du projet de loi 27 (article 23) modifiant la loi de l'assurance-maladie: «prescrire les cas, conditions ou circonstances, dans lesquels les services ne sont pas considérés des services assurés pour les bénéficiaires ou ceux d'entre eux qu'il indique».

Au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE, le ministre Pierre-Marc Johnson a nié que ce changement puisse entacher le principe d'universalité des soins assurés par l'Etat comme l'a décrié la CSN. «La loi prévoyait déjà ce pouvoir de désassurer des services. Le gouvernement l'a déjà fait dans le cas des injections sclérosantes pour le traitement des varices. La modification circonscrit la portée de ce pouvoir en

Le Comité des malades veut le maintien de la liberté de choix

■ Regroupant ceux qui vivent en ce moment dans le climat tumultueux alimenté dans les diverses institutions par les compressions budgétaires, le Comité provincial des malades a demandé que le législateur dote les «comités de bénéficiaires» de moyens leur permettant d'intervenir des poursuites devant les tribunaux pour «défendre leurs droits» en cas de grève. Il a de plus soulevé la question primordiale de la liberté dont jouissent les citoyens de choisir l'établissement où se faire soigner, davantage restreinte à ses yeux par les pouvoirs additionnels que le projet de loi 27 accorde aux conseils régionaux de santé et de services sociaux.

Seul groupement à exprimer la voix des citoyens vulnérables devant la commission parlementaire, le Comité provincial des malades a ainsi fait une intervention remarquée. Le projet de loi 27 prévoit la création obligatoire d'un comité de bénéficiaires dans tous les centres d'accueil, dans tous les hôpitaux de soins prolongés de même que dans les hôpitaux de soins de courte durée hébergeant des malades chroniques. De ce fait, un représentant des bénéficiaires siègera normalement aux conseils d'administration de ces institutions.

«Le comité des bénéficiaires n'a pas de personnalité civile, ce qui l'empêche d'ester en justice. Nous voudrions qu'il puisse poursuivre devant les tribunaux les syndicats pour protéger les bénéficiaires lorsque des grèves illégales éclatent», a demandé le président du Comité provincial des malades, M. Claude Brunet, celui-là même qui a vécu des heures troubles à l'hôpital Saint-Charles-Boromée de Montréal et piloté une requête en recours collectif contre la CSN pour obtenir un règlement hors cours.

En réponse à cette demande, le ministre Johnson a expliqué toute la complexité juridique entourant le droit d'ester en justice. «C'est une question qui relève finalement du ministère de la Justice. Cependant il est essentiel que le comité des bénéficiaires trouve un canal d'expression, ce que lui ouvre le projet de loi 27», a-t-il dit.

Quant aux dispositions déléguant aux conseils régionaux de santé et de services sociaux des pouvoirs additionnels au sujet des conditions d'admission et de transfert des malades dans les établissements, ainsi qu'au sujet de la détermination de normes sur la distribution des lits, etc., M. Brunet a formulé une inquiétude partagée par bon nombre de citoyens: «Nous craignons que ces pouvoirs confiés aux CRSS ne viennent entraver la liberté pour les bénéficiaires de choisir l'établissement. Ces dispositions pavent la voie à une sectorisation des services qui restreindrait cette liberté de choix.»

«La crainte d'une sectorisation est toujours fondée dans le domaine de la santé. Nous sommes conscients du danger évoqué. Une limitation à la liberté de choix existe déjà dans la réalité à cause des ressources elles-mêmes limitées. Nous tentons cependant de garantir cette liberté de choix, qui constitue un principe fondamental inscrit et demeurant dans la loi existante au chapitre des droits des usagers», a affirmé le ministre Johnson. Celui-ci a toujours l'intention d'activer l'adoption du projet de loi avant Noël. Reste à savoir si l'opposition libérale ne déclencherà pas une filibuster en deuxième lecture en s'appuyant sur la réaction de la majorité des intervenants qui se sont élevés contre «la précipitation du gouvernement à adopter la sauvegarde un projet de loi d'une telle envergure».



Rabais 15% à 33 1/3%

Syntonisez ces bons achats Simpsons

Rabais 25%

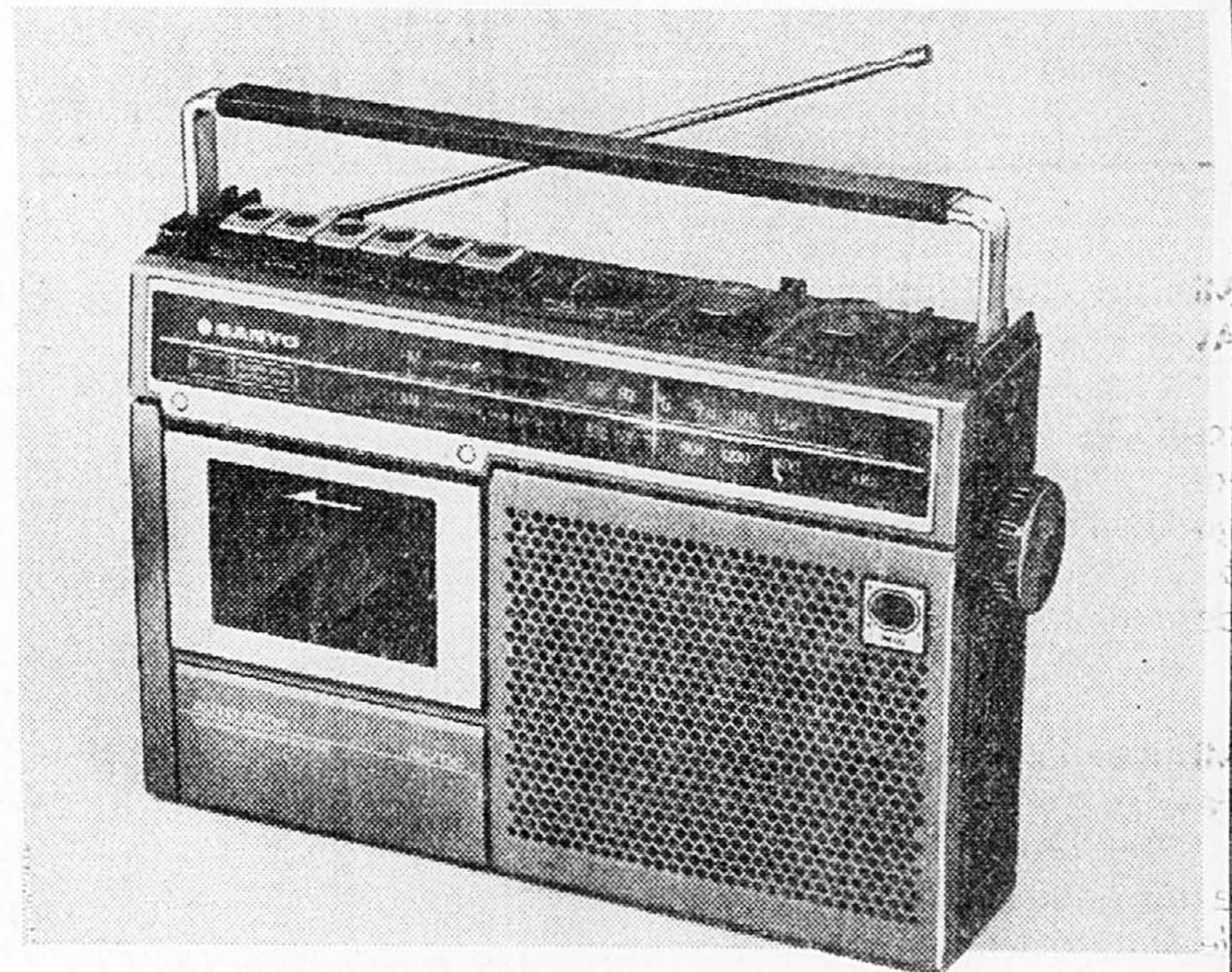
Cassettophone / radio AM / FM «Sanyo»

Prix ord. Simpsons \$80

59⁹⁹

Enregistre à partir de la radio «sur le vif» avec le microphone intégré. Contrôles à bouton poussoir. Arrêt automatique. Fonctionnement CA / CD: Utilise 5 piles «D» (non incluses) (courant domestique). 30 x 8 x 13 cm. Modèle M2562.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



SOLDE! SON ET IMAGE

Rabais 33 1/3%

40 seul. Chaîne stéréo modulaire «Lloyd's». Modèle M714-093

Prix ord. Simpsons 119.99

79⁹⁹

7 seul. Chaîne stéréo «Pioneer». 50 watts par canal. Table tournante à commande directe; enceintes de haut-parleurs 3 sens. Modèle SX820 / PL255 / CL100.

Prix ord. Simpsons \$799

535³³

30 seul. Chaîne stéréo «Lloyd's». Modèle R828-099

Prix ord. Simpsons 239.95

159⁹⁵

Rabais 25%

Variété de chaînes stéréo. Modèles d'étalage. Tous entièrement garantis.

Rabais 15%

4 seul. Chaîne stéréo «Pioneer». Modèle SX-3600-PL255-CL70. Centre-ville seulement.

Prix ord. Simpsons \$688

584⁸⁰

Jusqu'à épuisement du stock.

Rayon 395, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. (Sauf indication contraire).

Pour achat en personne seulement.

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



LOTO-SÉLECT

Date: 9-12-81

NUMERO GAGNANT: 0748

Ventes: 114 869,50\$

Mises de 50c gagnantes	Lot par mise de 50c
dans l'ordre	1 4922,90\$
dans n'importe quel ordre	228 205,10\$



Rabais 10% à 50%

Jouets de marques connues pour garçons/filles

- | | Prix ord. Simpsons | |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------|
| A. Rabais 25% — Cuisinière/tour à microondes pour «Barbie» | 9.99 | 7⁴⁹ |
| B. Rabais 25% — Poupée «Bonne Fête Barbie» | 14.99 | 11²⁴ |
| C. Rabais 25% — Poupée «Barbie Super Star» | 10.99 | 8²⁴ |
| D. Rabais 25% — Jeu «Impulse» | 24.99 | 18⁷⁴ |
| E. Rabais 25% — Jeu «Fraisinette à Pomm'ville» | 6.99 | 5²⁴ |
| F. Rabais 25% — «Lego Duplo», No 041 | 19.99 | 14⁹⁹ |
| G. Rabais 25% — Ens. de cuisson «Fraisinette» | 12.99 | 9⁷⁴ |
| H. Rabais 25% — Jeu «Intercept» | 27.99 | 20⁹⁹ |
| J. Rabais 25% — «Concentration» | 27.99 | 20⁹⁹ |
| K. Rabais 16% — Schtroumpf avec maillot T* | 8.99 | 7⁴⁹ |
| L. Rabais 18% — Fauteuil berçant | 15.99 | 12⁹⁹ |
| M. Rabais 10% — Jeu «Bowlatronic» | 44.99 | 40⁴⁹ |
| N. Rabais 50% — Ens. fard «Making Faces» | 9.99 | 4⁹⁹ |
| P. Rabais 20% — Coquille de coiffure pour poupées «Sea Wees» | 14.99 | 11⁹⁹ |
| Q. Rabais 23% — Jeu «Hippo l'affamé» | 12.99 | 9⁹⁹ |
| R. Rabais 20% — Vitraux décoratifs à faire | 14.99 | 11⁹⁹ |
| S. Rabais 15% — Console «Sit'N Drive»* | 17.99 | 15²⁹ |
| T. Rabais 25% — Tête de «Barbie» | 19.99 | 14⁹⁹ |
| U. Rabais 15% — Baseball électronique «Head-to-Head»* | 39.99 | 33⁹⁹ |
| V. Rabais 15% — Poupée «Debbie part pour l'ouest» | 6.99 | 5⁹⁴ |
| W. Rabais 15% — Maison pour poupées «Les Pétiots» | 39.99 | 33⁹⁹ |
| X. Rabais 20% — Sonde «Alpha» | 44.99 | 35⁹⁹ |
| Y. Rabais 15% — Jeu «Merlin» | 34.99 | 29⁷⁴ |
| Z. Rabais 50% — Marionnette «Yoda»* | 12.99 | 6⁴⁹ |
| AA. Rabais 37% — Camion porte-voitures «Tonka» (Voitures non incluses) | 39.99 | 24⁹⁹ |
| BB. Rabais 13% — Camionnette «Tonka» | 22.99 | 19⁹⁹ |

Rayon 470, jouets, au centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT



Cadeau!

Le samedi 12 décembre seulement — Rends-toi au rayon des jouets chez Simpsons et sois parmi les premiers à recevoir en cadeau... une poupée «Miss Flair». Tu dois avoir moins de 8 ans. Achat non requis. Jusqu'à épuisement du stock (1.000 poupées seront distribuées au centre-ville, 500 dans chaque magasin de banlieue).

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



OUVERT CE SOIR JUSQU'À 21H.
et tous les soirs jusqu'au
mercredi 23 décembre